

# MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023-2029

## MRC DE PONTIAC

*Projet de plan de gestion adopté par le Conseil de la MRC de Pontiac*

*Le ... .....2021 (Résolution C.M. 2021-...-...)*





## TABLE DES MATIÈRES

<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>1</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX .....</b>	<b>3</b>
<b>LISTE DES ILLUSTRATIONS .....</b>	<b>5</b>
<b>LEXIQUE .....</b>	<b>6</b>
<b>ABRÉVIATIONS.....</b>	<b>8</b>
<b>1 DESCRIPTION DU TERRITOIRE D'APPLICATION .....</b>	<b>10</b>
<b>1.1 GÉOGRAPHIE .....</b>	<b>10</b>
<b>1.2 DÉMOGRAPHIE.....</b>	<b>18</b>
<b>1.3 CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES .....</b>	<b>22</b>
<b>2 RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS.....</b>	<b>28</b>
<b>2.1 LISTE DES MUNICIPALITÉS LOCALES VISÉES PAR LE PLAN.....</b>	<b>28</b>
<b>2.2 DISTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS .....</b>	<b>29</b>
<b>3 SERVICES OFFERTS - COLLECTES ET ÉQUIPEMENTS EN PLACE .....</b>	<b>31</b>
<b>3.1 RECENSEMENT DES ORGANISMES ET ENTREPRISES ŒUVRANT EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES...31</b>	
<b>3.2 MODES DE COLLECTES – DESCRIPTION ET FRÉQUENCE .....</b>	<b>44</b>
<b>4 INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....</b>	<b>56</b>
<b>4.1 BILAN DU SECTEUR MUNICIPAL .....</b>	<b>56</b>
<b>4.2 BILAN DU SECTEUR ICI .....</b>	<b>59</b>
<b>4.3 BILAN DU SECTEUR CRD .....</b>	<b>61</b>
<b>4.4 BILAN TERRITORIAL .....</b>	<b>61</b>
<b>5 PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....</b>	<b>63</b>
<b>5.1 ORIENTATIONS.....</b>	<b>63</b>
<b>5.2 OBJECTIFS.....</b>	<b>63</b>
<b>5.3 PLAN D'ACTION .....</b>	<b>67</b>
<b>5.4 PLAN DE COMMUNICATION .....</b>	<b>83</b>

<b>5.5</b>	<b>PLAN DE SUIVI.....</b>	<b>84</b>
<b>5.6</b>	<b>BUDGET PRÉVISIONNEL .....</b>	<b>86</b>
<b>5.7</b>	<b>ÉCHÉANCIER .....</b>	<b>86</b>
<b>6</b>	<b><u>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....</u></b>	<b>88</b>

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Municipalités de la MRC de Pontiac, statut et code municipal (ISQ, 2020 /MRC de Pontiac, 2019).....	14
Tableau 2 : Orientations d'aménagements du territoire de la MRC de Pontiac (MRC de Pontiac, 2019).....	18
Tableau 3 : Population permanente des municipalités de la MRC de Pontiac en 2006, 2011, 2016 et 2019 et taux de variation entre 2006 et 2019 (ISQ, 2020) .....	19
Tableau 4 : Logements saisonniers et population saisonnière estimée des municipalités de la MRC de Pontiac (MRC de Pontiac, 2019).....	20
Tableau 5 : Population permanente, saisonnière et totale équivalente des municipalités de la MRC de Pontiac (ISQ 2020 et MRC de Pontiac 2019) .....	21
Tableau 6 : Population projetée de la MRC de Pontiac et variation sur la période 2016-2041 (ISQ, 2019).....	22
Tableau 7 : Population de la MRC de Pontiac selon le groupe d'âge 1996 à 2019 (ISQ, 2019) ....	23
Tableau 8 : Nombre et taux de travailleurs, revenu d'emploi médian, nombre et taux de travailleurs autonomes dans la MRC de Pontiac (ISQ, 2020).....	23
Tableau 9 : Personnes en emploi résidant dans la MRC de Pontiac selon les cinq principaux secteurs d'activité (Emploi Québec, 2015).....	24
Tableau 10 : Personnes en emploi résidant dans la MRC de Pontiac par genre de compétences (Emploi Québec, 2015).....	24
Tableau 11 : Personnes en emploi résidant dans la MRC de Pontiac par niveau de compétences (Emploi Québec, 2015).....	25
Tableau 12 : Principaux employeurs de la MRC de Pontiac (Emploi Québec, Novembre 2020) ..	26
Tableau 13 : Effectifs des unités d'évaluation de la MRC de Pontiac en 2019 (MRC de Pontiac, 2019).....	27
Tableau 14 : Liste et coordonnées des municipalités de la MRC de Pontiac (MRC de Pontiac, 2019) .....	28
Tableau 15 : Liste des municipalités voisines de la MRC de Pontiac (MRC de Pontiac, 2019).....	28
Tableau 16 : Lieux d'enfouissement technique et distance du centre de transfert régional de la MRC de Pontiac .....	29
Tableau 17 : Liste des entreprises et organismes œuvrant en GMR - Réduction et réemploi .....	31
Tableau 18 : Liste des entreprises et organismes œuvrant en GMR - Matières recyclables .....	33
Tableau 19 : Liste des entreprises et organismes œuvrant en GMR - Compostage .....	35
Tableau 20 : Liste des entreprises et organismes œuvrant en GMR - Résidus de CRD .....	36
Tableau 21 : Liste des entreprises et organismes œuvrant en GMR - RDD et REP .....	38
Tableau 22 : Liste des entreprises et organismes œuvrant en GMR - Déchets ultimes .....	39

Tableau 23 : Type de collecte et fréquence des déchets (MRC de Pontiac, 2021) .....	44
Tableau 24 : Sites de transfert municipaux (écocentres) (MRC de Pontiac, 2021).....	45
Tableau 25 : Type de collecte des matières recyclables (MRC de Pontiac, 2021) .....	47
Tableau 26 : Gestion des matières recyclables du secteur municipal (MRC de Pontiac, 2021)....	48
Tableau 27 : Gestion des résidus végétaux et alimentaires (MRC de Pontiac, 2021) .....	49
Tableau 28 : Type de collecte des résidus verts (MRC de Pontiac, 2021) .....	50
Tableau 29 : Type de collecte des résidus domestiques dangereux (huiles et peintures, piles et batteries, ampoules et tubes fluorescents au mercure) (MRC de Pontiac, 2021) .....	51
Tableau 30 : Type de collecte des appareils électroniques (MRC de Pontiac, 2021).....	53
Tableau 31 : Type de collecte des encombrants (MRC de Pontiac, 2021) .....	54
Tableau 32 : Type de collecte des encombrants (MRC de Pontiac, 2021) .....	55
Tableau 33 : Matières résiduelles éliminées du secteur résidentiel en 2019 (MRC de Pontiac, 2021) .....	56
Tableau 34 : Matières recyclables récupérées du secteur municipal en 2019 (Recyc Québec, 2021) .....	57
Tableau 35 : Inventaire du secteur municipal des quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées en 2019 (MRC de Pontiac, 2021) .....	58
Tableau 36 : Types de traitement, fréquence de vidange, quantité de boues et destination des boues des stations d'épuration du territoire de la MRC de Pontiac (MRC de Pontiac, 2021) .....	59
Tableau 37 : Emplois par secteurs dans la région de l'Outaouais selon l'enquête sur la population active de 2012 (Statistique Canada, 2012).....	59
Tableau 38 : Inventaire du secteur ICI des quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées en 2019 (MRC de Pontiac, 2021) .....	60
Tableau 39 : Inventaire du secteur CRD des quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées en 2019 (MRC de Pontiac, 2021) .....	61
Tableau 40 : Inventaire des matières résiduelles de l'ensemble de la MRC de Pontiac (MRC de Pontiac, 2021).....	61
Tableau 41 : Inventaire des matières résiduelles de l'ensemble de la MRC de Pontiac rapportée à la population permanente (MRC de Pontiac, 2021 et ISQ, 2020) .....	62
Tableau 42 : Inventaire du secteur municipal et impact de l'application des objectifs provinciaux 2019-2024 sur les quantités de matières éliminées .....	64
Tableau 43 : Inventaire du secteur ICI et impact de l'application des objectifs provinciaux 2019-2024 sur les quantités de matières éliminées.....	65
Tableau 44 : Inventaire du secteur CRD et impact de l'application des objectifs provinciaux 2019-2024 sur les quantités de matières éliminées.....	66
Tableau 45 : Synthèse du plan d'action du PGMR 2023 - 2029 de la MRC de Pontiac .....	82

Tableau 46 : Budget prévisionnel de la mise en œuvre du plan d'action du PGMR 2023-2029 de la MRC de Pontiac .....	86
Tableau 47 : Échéancier de mise en œuvre du PGMR 2023-2029 de la MRC de Pontiac.....	87

**Liste des illustrations**

Figure 1 : Localisation de la MRC de Pontiac (MRC de Pontiac, 2019).....	12
Figure 2 : Localisation des municipalités et du territoire non organisé de la MRC de Pontiac (MRC de Pontiac, 2019).....	13
Figure 3 : Classes de populations des municipalités de la MRC de Pontiac (MRC de Pontiac, 2021) .....	15
Figure 4 : Carte des affectations du sol de la MRC de Pontiac (MRC de Pontiac, 2021).....	16
Figure 5 : Carte des pourvoiries, ZEC, réserves écologiques et de la réserve faunique de la Vérendrye sur le territoire de la MRC de Pontiac (MRC de Pontiac, 2021) .....	17
Figure 6 : Population permanente des municipalités de la MRC de Pontiac en 2019 (ISQ, 2020)	19
Figure 7 : Logements saisonniers et population saisonnière estimée des municipalités de la MRC de Pontiac en 2019 (MRC de Pontiac, 2019) .....	21
Figure 8 : Population projetée de la MRC de Pontiac sur la période 2016-2041 (ISQ, 2019) .....	22

## LEXIQUE

### Collecte sélective

Mode de récupération qui permet de cueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur. La collecte sélective procède par apport volontaire à un point de dépôt (point de vente, cloche, conteneur, déchetterie ou ressourcerie) ou de porte à porte.

### Compostage

Procédé de traitement biologique qui permet la biodégradation (biooxydation) des matières organiques, sous l'action de microorganismes aérobies (vivant en présence d'oxygène). Les matières organiques sont d'abord mélangées à des agents structurants (ex. : copeaux de bois) pour en favoriser l'aération, puis placées en andains, en piles ou dans un réacteur. On obtient le compost après l'atteinte d'une phase thermophile (température entre 45°C et 70°C) et après une phase subséquente de maturation.

### Encombrant (résidu encombrant)

Objets qui, en raison de leur grande taille, ne peuvent être éliminés avec les ordures ménagères (électroménagers, meubles, etc.).

### Matière organique

Fraction de matière vivante (matière végétale, matière animale ou microorganismes) pouvant se décomposer sous l'action de microorganismes.

### Matière recyclable

Matière pouvant être réintroduite dans le procédé de production dont elle est issue ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériau.

### Matière résiduelle

Tout résidu de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que le possesseur destine à l'abandon.

### Mise en valeur

Utilisation de produits issus de matières résiduelles.

### Recyclage

Utilisation, dans un procédé manufacturier, d'une matière récupérée en remplacement d'une matière vierge. Le compostage et la biométhanisation sont aussi considérés comme des procédés de recyclage.

### Résidu de construction, de rénovation et de démolition (CRD)

Résidu de construction, de rénovation d'origine industrielle ou commerciale non fermentescible et ne contenant pas de résidus dangereux, constitué surtout de bois, de ciment, de ferraille, de panneaux de gypse, etc.



### Résidu domestique dangereux (RDD)

Tout résidu généré à la maison qui a les propriétés d'une matière dangereuse (lixivable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous forme solide, liquide ou gazeuse.

## ABRÉVIATIONS

<b>3RV-E</b>	Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation, élimination
<b>AOMGMR</b>	Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles
<b>CLD</b>	Centre local de développement
<b>CRD</b>	Construction, rénovation et démolition
<b>DET</b>	Dépôt en tranchée
<b>DMS</b>	Dépôt de matériaux secs
<b>ERE</b>	Éducation relative à l'environnement
<b>FS</b>	Fosses septiques
<b>GMR</b>	Gestion des matières résiduelles
<b>ICI</b>	Industries, commerces et institutions
<b>ISÉ</b>	Information, sensibilisation et éducation
<b>ISQ</b>	Institut de la statistique du Québec
<b>LD</b>	Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles
<b>LES</b>	Lieux d'enfouissement sanitaire
<b>LET</b>	Lieu d'enfouissement technique
<b>LEDCCD</b>	Lieu d'enfouissement de débris de construction ou de démolition
<b>LQE</b>	Loi sur la qualité de l'environnement
<b>MELCC</b>	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
<b>MR</b>	Matières résiduelles
<b>MRC</b>	Municipalité régionale de comté
<b>OSBL</b>	Organisme sans but lucratif
<b>PGMR</b>	Plan de gestion des matières résiduelles
<b>PCVMP</b>	Papier, carton, verre, métal, plastique
<b>RDD</b>	Résidus domestiques dangereux
<b>REIMR</b>	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles
<b>REP</b>	Responsabilité élargie des producteurs
<b>TIC</b>	Technologies de l'information et de la communication
<b>TNO</b>	Territoire non organisé
<b>TMH</b>	Tonnes de matières humides
<b>ZEC</b>	Zone d'exploitation contrôlée



## 1 DESCRIPTION DU TERRITOIRE D'APPLICATION

### 1.1 GÉOGRAPHIE

#### 1.1.1 DESCRIPTION ET ÉTENDUE DU TERRITOIRE

Située à l'ouest de la province de Québec, plus précisément dans la région administrative de l'Outaouais, la MRC de Pontiac s'étend sur un territoire d'une superficie de 14131 km<sup>2</sup>, dont plus des deux tiers sont occupés par un territoire non organisé. La MRC de Pontiac est bornée au nord par la MRC de la Vallée-de-L'Or, au nord-est et à l'est par les MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et des Collines-de-l'Outaouais, au sud par la rivière des Outaouais et la province de l'Ontario et à l'ouest par la MRC de Témiscamingue (Figure 1).

La topographie du territoire de la MRC se caractérise au sud par le relief de plaine de la rivière des Outaouais qui, au cours des ans, a profilé le paysage en y laissant çà et là des terrasses et des ravins. Le relief de plaine s'atténue graduellement vers l'ouest pour faire place au relief ondulé et aux vallées incrustées du Bouclier canadien, lequel recouvre la majeure partie du territoire. Le climat régional est de type tempéré continental, caractérisé par des hivers froids et secs et des étés chauds.

Plus de 4000 lacs et rivières sont dénombrés sur le territoire, les principales rivières étant la rivière des Outaouais, la rivière Coulonge, la rivière Dumoine, la rivière Noire et la rivière Quyon. Le milieu forestier est fortement mélangé avec prédominance de feuillus et supporte une faune variée et abondante. Le relief du territoire, la diversité du couvert végétal, l'abondance de lacs et de rivières ainsi que la présence d'une faune diversifiée confèrent à la MRC de Pontiac un avantage notable pour les villégiateurs, les plaisanciers et les amateurs de chasse, de pêche et de plein air.

L'accès routier à la région se fait essentiellement par la route nationale 148 qui permet de rejoindre Gatineau au Québec et Pembroke en Ontario. Quelques accès routiers secondaires (routes régionales 301, 303 et 366) relient les petites localités aux MRC situées à l'est, alors qu'un large réseau de chemins forestiers joint le territoire de la MRC aux territoires forestiers de la région de MRC Témiscamingue.

La MRC de Pontiac englobe 18 municipalités et un territoire non organisé (Lac-Nilgaut). La superficie totale des 18 municipalités est de 4255 km<sup>2</sup>, tandis que celle de Lac-Nilgaut est de 9876 km<sup>2</sup> (

Figure 2).

Figure 1 : Localisation de la MRC de Pontiac (MRC de Pontiac, 2019)

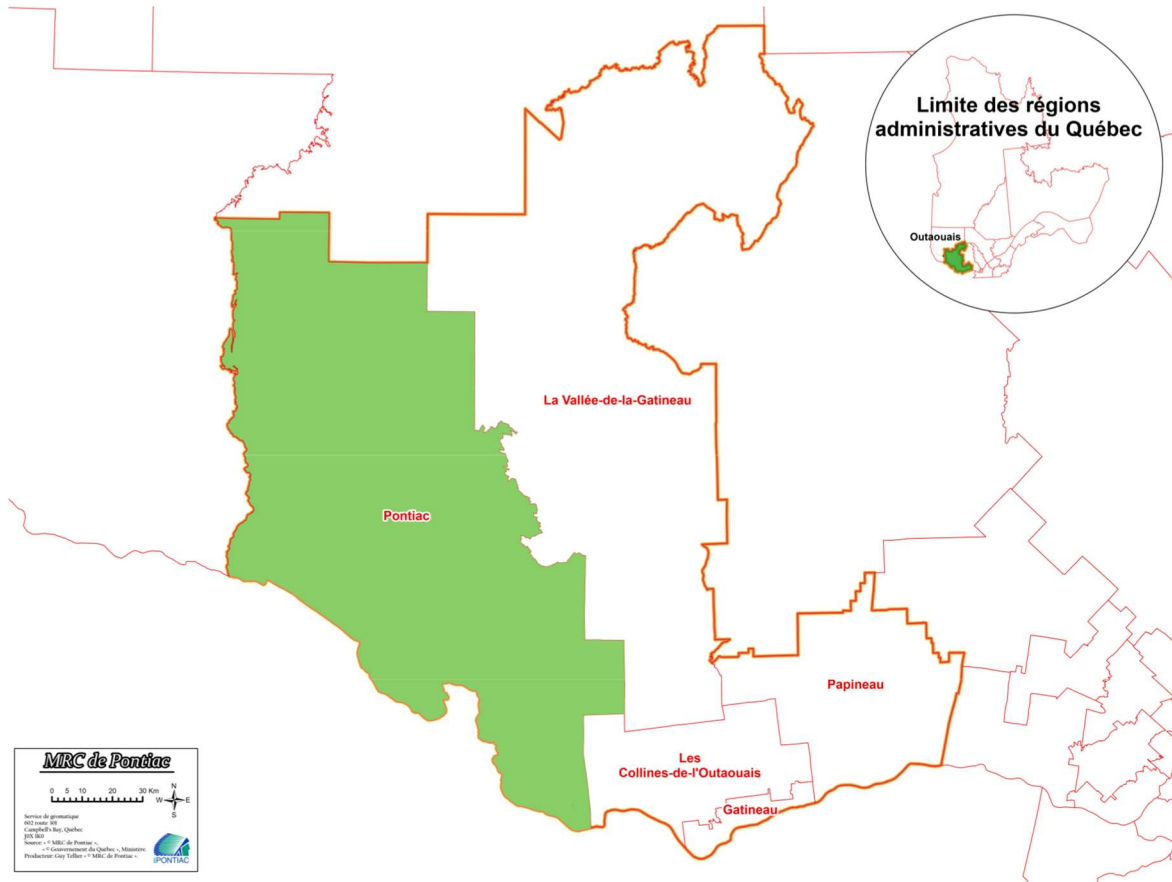
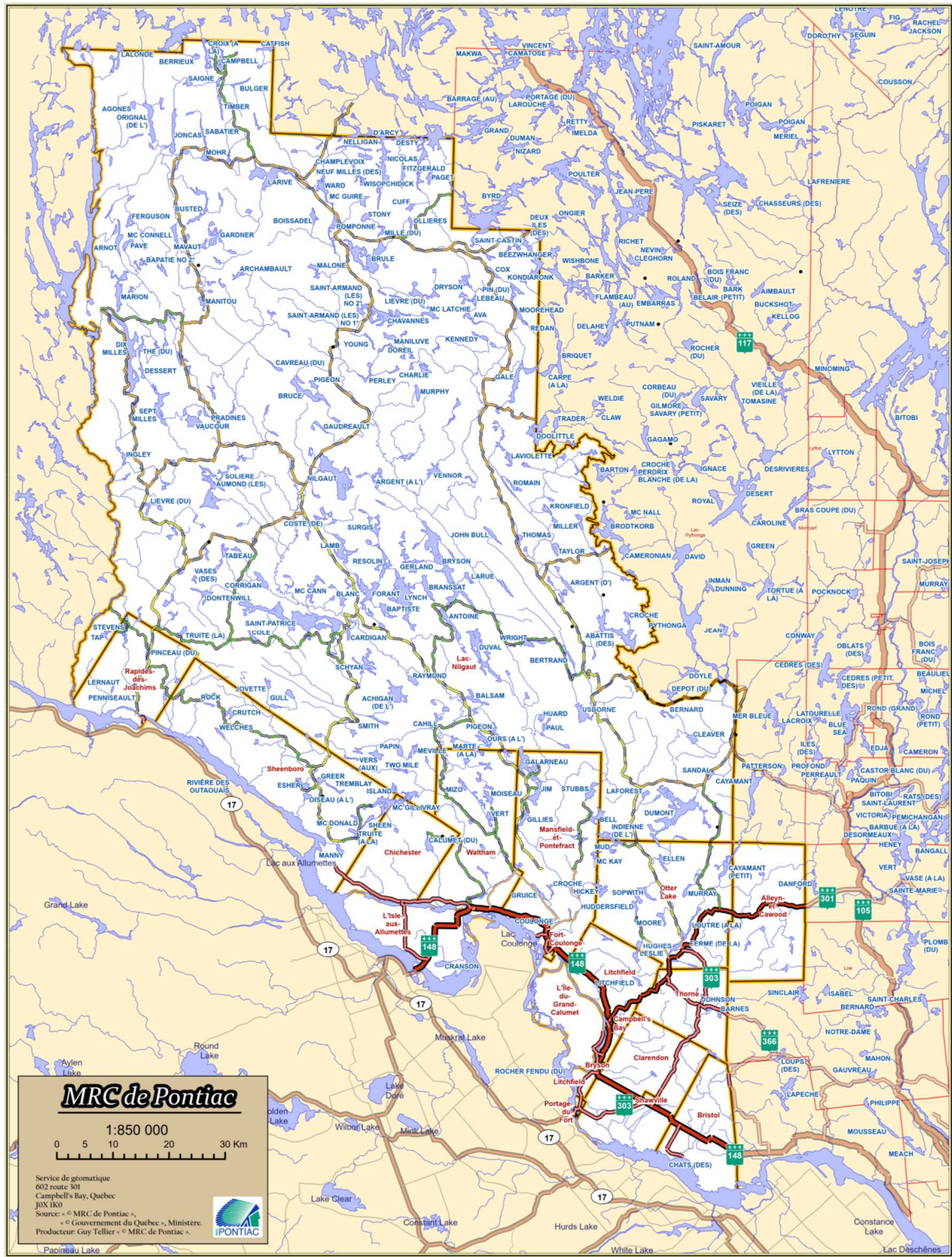


Figure 2 : Localisation des municipalités et du territoire non organisé de la MRC de Pontiac (MRC de Pontiac, 2019)



Les 18 municipalités de la MRC, leur code et statut municipal sont présentés dans le Tableau 1.

Tableau 1 : Municipalités de la MRC de Pontiac, statut et code municipal (ISQ, 2020 /MRC de Pontiac, 2019)

Municipalités/TNO	Statut	Code	Milieu
Alleyn-et-Cawood	Municipalité	84050	Rural
Bristol	Municipalité	84005	Rural
Bryson	Municipalité	84025	Semi-urbain
Campbell's Bay	Municipalité	84030	Urbain
Chichester	Canton	84090	Rural
Clarendon	Municipalité	84015	Rural
Fort-Coulonge	Village	84060	Urbain
Lac-Nilgaut	Territoire non organisé	84902	Rural
L'Île-du-Grand-Calumet	Municipalité	84035	Rural
L'Isle-aux-Allumettes	Municipalité	84082	Urbain et rural
Litchfield	Municipalité	84040	Rural
Mansfield-et-Pontefract	Municipalité	84065	Semi-urbain et rural
Otter Lake	Municipalité	84055	Semi-urbain et rural
Portage-du-Fort	Village	84020	Semi-urbain et rural
Rapides-des-Joachims	Municipalité	84100	Rural
Shawville	Municipalité	84010	Urbain
Sheenboro	Municipalité	84095	Rural
Thorne	Municipalité	84045	Rural
Waltham	Municipalité	84070	Rural

ISQ, 2020 / Service géomatique MRC de Pontiac

L'ensemble de la MRC se qualifie davantage comme une région rurale, bien que des distinctions soient faites entre les municipalités, où celles-ci se répartissent en milieux urbains, semi-urbains et ruraux (Figure 3 et Tableau 1).

Les milieux urbains se caractérisent par une densité d'occupation plus élevée et par la présence de services publics, commerciaux et d'utilités publiques. En milieu rural, on retrouve une forte utilisation forestière, agricole ou récréative des sols (Figure 4).

Le territoire de la MRC de Pontiac renferme 14 pourvoies à droits exclusifs, 3 zones d'exploitation contrôlée (ZEC Rapides des Joachims, ZEC Saint-Patrice et ZEC Pontiac), 4 réserves écologiques et une partie de la réserve faunique La Vérendrye (Figure 5).

Aucun territoire de juridiction fédérale (bases militaires, parcs fédéraux ou réserves autochtones) ne se trouve sur le territoire de la MRC.



Figure 3 : Classes de populations des municipalités de la MRC de Pontiac (MRC de Pontiac, 2021)

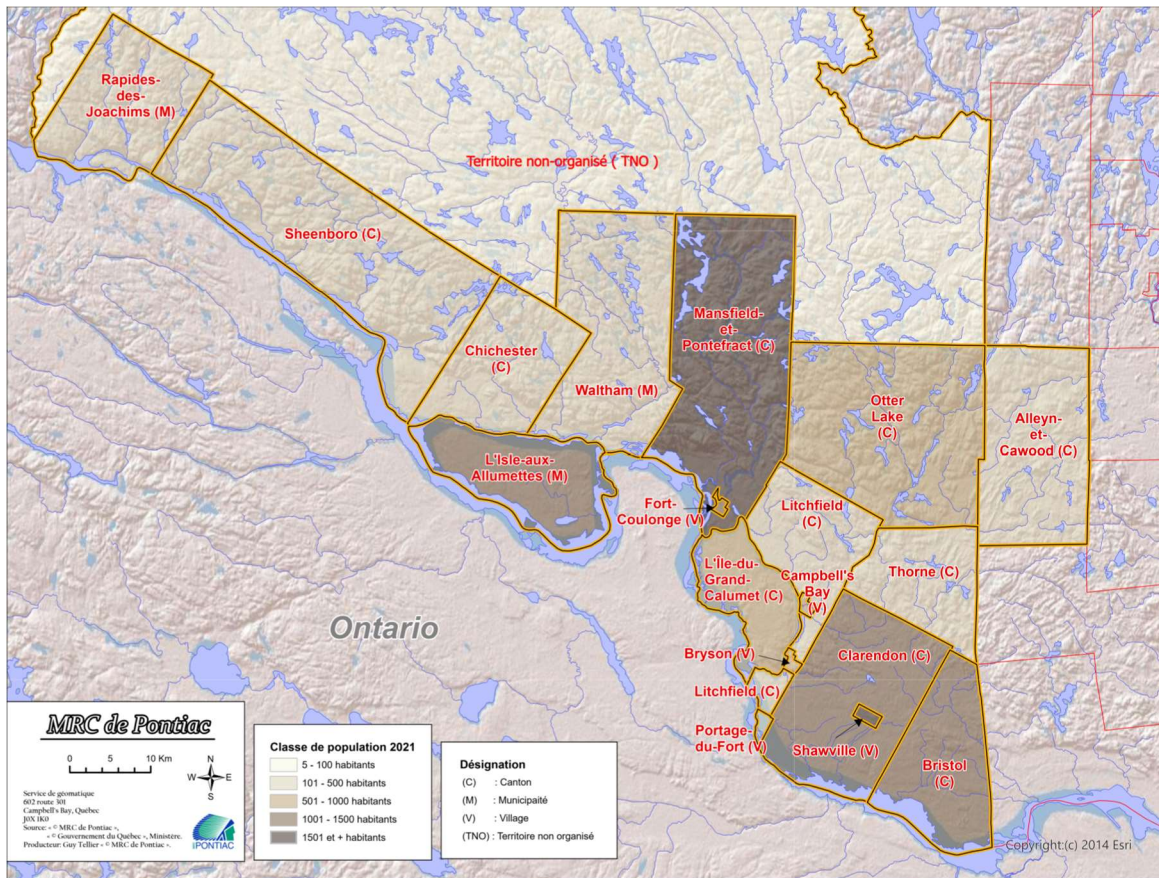


Figure 4 : Carte des affectations du sol de la MRC de Pontiac (MRC de Pontiac, 2021)

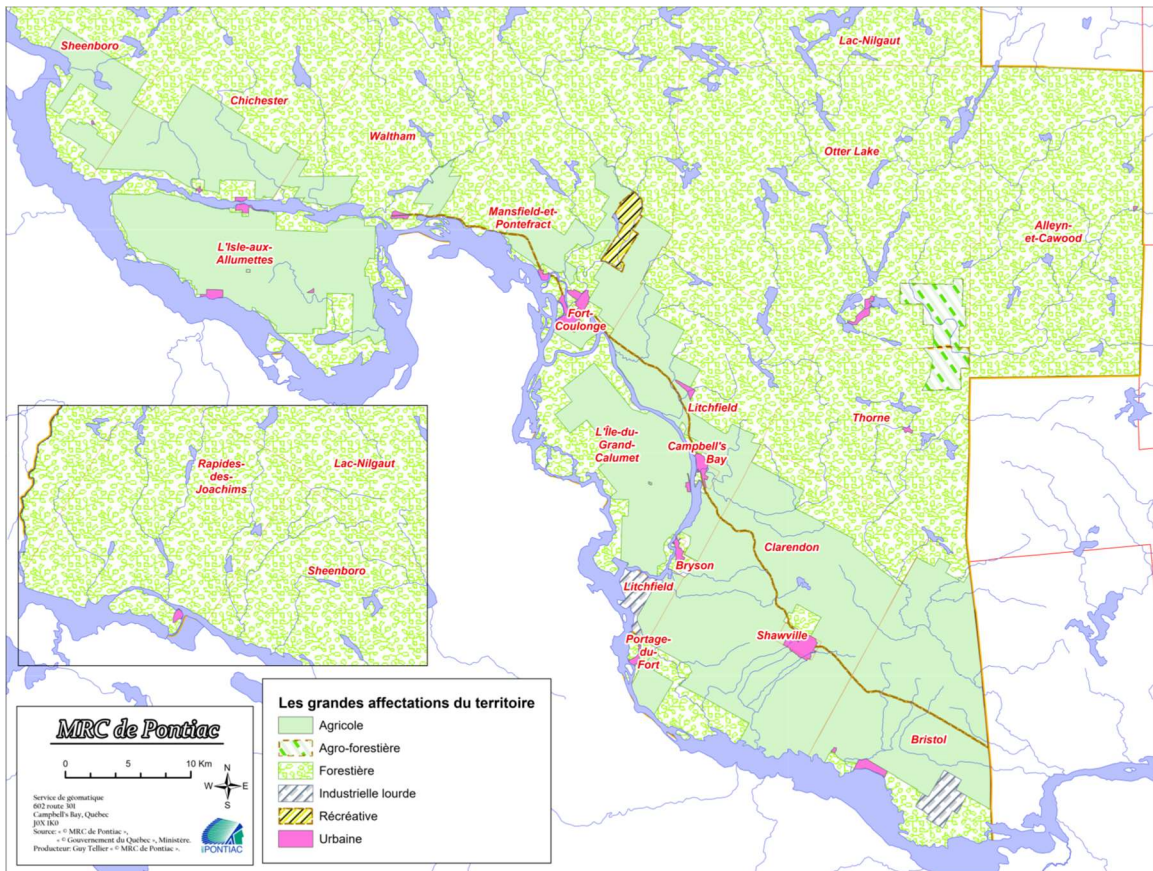
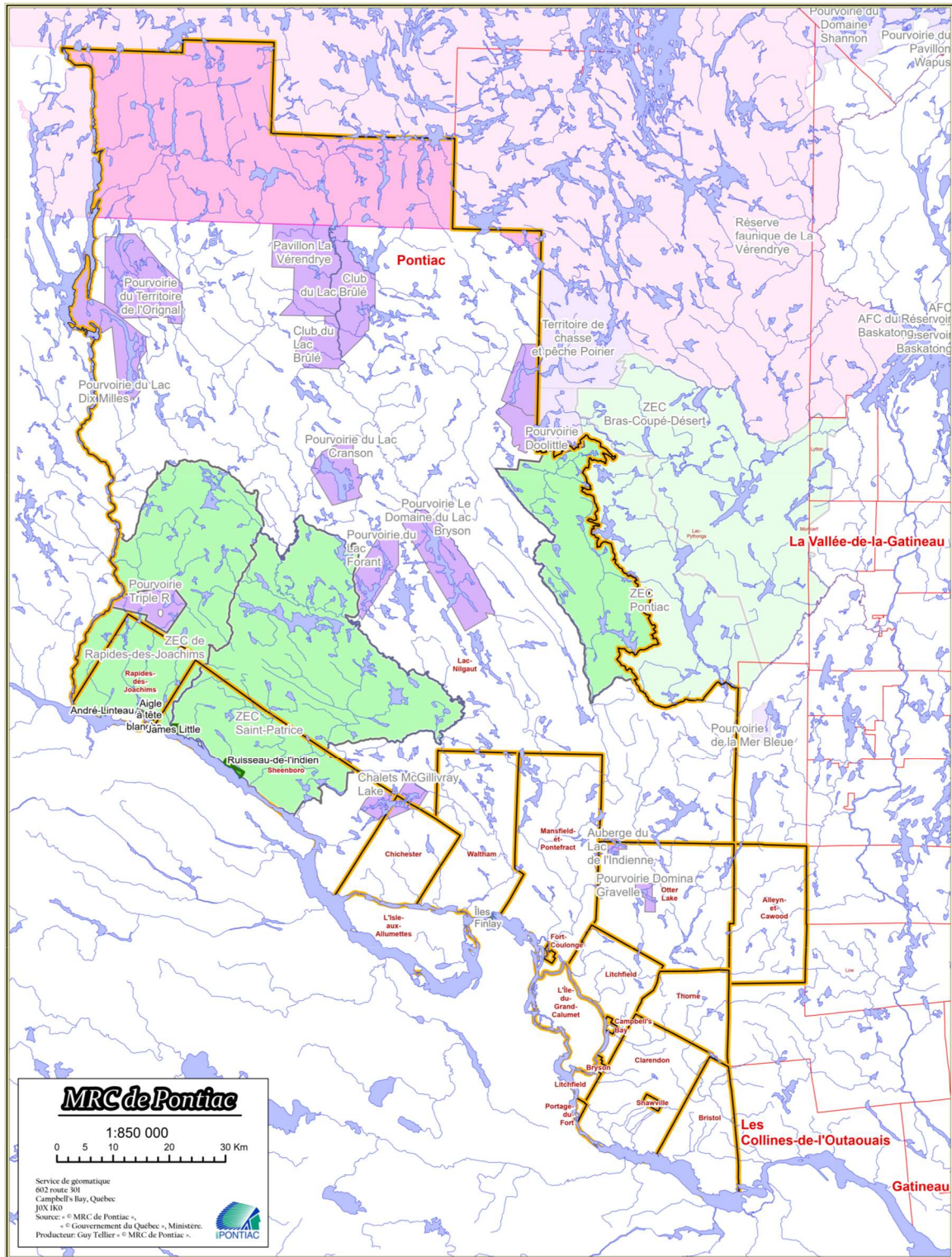


Figure 5 : Carte des pourvoiries, ZEC, réserves écologiques et de la réserve faunique de la Vérendrye sur le territoire de la MRC de Pontiac (MRC de Pontiac, 2021)



### 1.1.2 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Actuellement, les principaux enjeux et les préoccupations de la MRC de Pontiac en matière d'aménagement du territoire se regroupent en 8 thèmes globaux dont les orientations sont présentées dans le

Tableau 2 : Orientations d'aménagements du territoire de la MRC de Pontiac (MRC de Pontiac, 2019)

Thèmes	Orientations
Milieu forestier	Favoriser l'aménagement durable de la forêt et la mise en valeur de l'ensemble des ressources du milieu forestier
Milieu agricole	1 : Consolider la vocation agricole des parties du territoire dont la fonction dominante est l'agriculture 2 : Diversifier les activités dans les secteurs agricoles marginaux
Urbanisation	1 : Consolider la vocation urbaine de Campbell's Bay, Shawville, Fort-Coulonge, Mansfield-et-Pontefract et Chapeau 2 : Confirmer le rôle de centre intermédiaire des villages de Bryson, Davidson, Otter Lake, Grand-Calumet et Portage-du-Fort 3 : Maintenir le rôle de centres locaux de Bristol, Norway Bay, Vinton, Ladysmith, Danford Lake, Waltham, Chichester, Saint-Joseph, Desjardinsville, Sheenboro et Rapides-des-Joachims
Industrie	Structurer l'activité industrielle sur tout le territoire de la MRC
Milieu riverain	Planifier l'occupation et l'utilisation des rives, des lacs et des cours d'eau du territoire
Tourisme	Consolider la vocation récréative et touristique du territoire
Eau	Préserver la qualité de la ressource en eau sur l'ensemble du territoire
Chasse/pêche sur terres publiques	Interdire toute nouvelle pourvoirie avec droits exclusifs ou ZEC ainsi que leur agrandissement sur tout le territoire de la MRC

## 1.2 DÉMOGRAPHIE

### 1.2.1 RÉPARTITION DE LA POPULATION

Afin de pouvoir évaluer les quantités de matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC de Pontiac, il est essentiel de connaître les effectifs de population ainsi que les variations attendues dans le futur.

En raison du caractère récréotouristique de la MRC de Pontiac, la population saisonnière a également été prise en compte dans les calculs.

#### 1.2.1.1 POPULATION PERMANENTE

Les chiffres utilisés pour la population des différentes municipalités de la MRC de Pontiac sont tirés des statistiques publiées par l'Institut de la Statistique du Québec en février 2020.

En 2019, la population permanente de la MRC de Pontiac est de 14158 personnes (Tableau 3). Les plus fortes concentrations démographiques se trouvent dans les municipalités de Mansfield-et-Pontefract (2345), de Shawville (1554), de Fort-Coulonge (1380), de L'Isle-aux-Allumettes (1314), de Clarendon (1235) et de Bristol (1038) (Figure 6). Toutes les autres municipalités ont moins de 1000 résidents permanents en 2019.

Tableau 3 : Population permanente des municipalités de la MRC de Pontiac en 2006, 2011, 2016 et 2019 et taux de variation entre 2006 et 2019 (ISQ, 2020)

Municipalités/TNO	Population permanente				Variation
	2006	2011	2016	2019	06-19
Alleyn-et-Cawood	186	193	172	171	-8%
Bristol	1250	1130	1032	1038	-17%
Bryson	623	646	696	697	12%
Campbell's Bay	749	777	746	736	-2%
Chichester	390	369	350	345	-12%
Clarendon	1261	1186	1257	1235	-2%
Fort-Coulonge	1529	1388	1432	1380	-10%
Lac-Nilgaut	5	5	5	5	0%
L'Île-du-Grand-Calumet	787	722	629	632	-20%
L'Isle-aux-Allumettes	1447	1351	1332	1314	-9%
Litchfield	483	454	463	459	-5%
Mansfield-et-Pontefract	2056	2181	2298	2345	14%
Otter Lake	979	1078	933	926	-5%
Portage-du-Fort	291	269	235	214	-26%
Rapides-des-Joachims	172	169	156	150	-13%
Shawville	1596	1650	1581	1554	-3%
Sheenboro	167	131	130	120	-28%
Thorne	425	397	447	463	9%
Waltham	360	386	377	374	4%
<b>Total</b>	<b>14756</b>	<b>14482</b>	<b>14271</b>	<b>14158</b>	<b>-4%</b>

ISQ, 2020

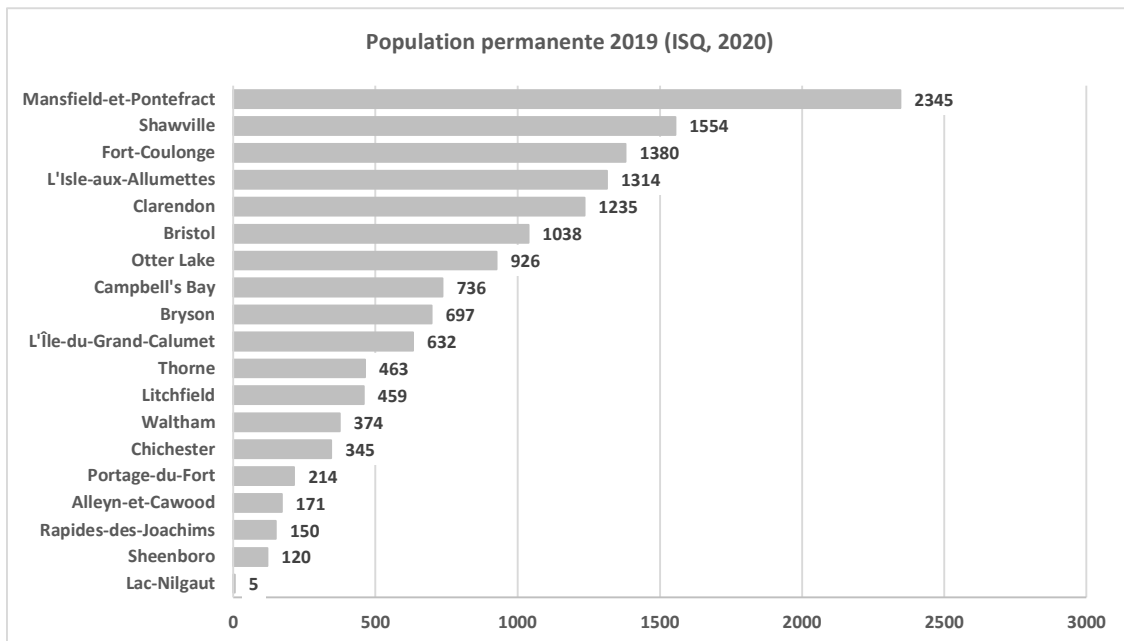


Figure 6 : Population permanente des municipalités de la MRC de Pontiac en 2019 (ISQ, 2020)

1.2.1.2 POPULATION SAISONNIÈRE

Le calcul de la population saisonnière est basé sur les données et hypothèses suivantes :

- nombre de résidences secondaires (chalets et maisons de villégiature) du rôle d'évaluation 2019 ;

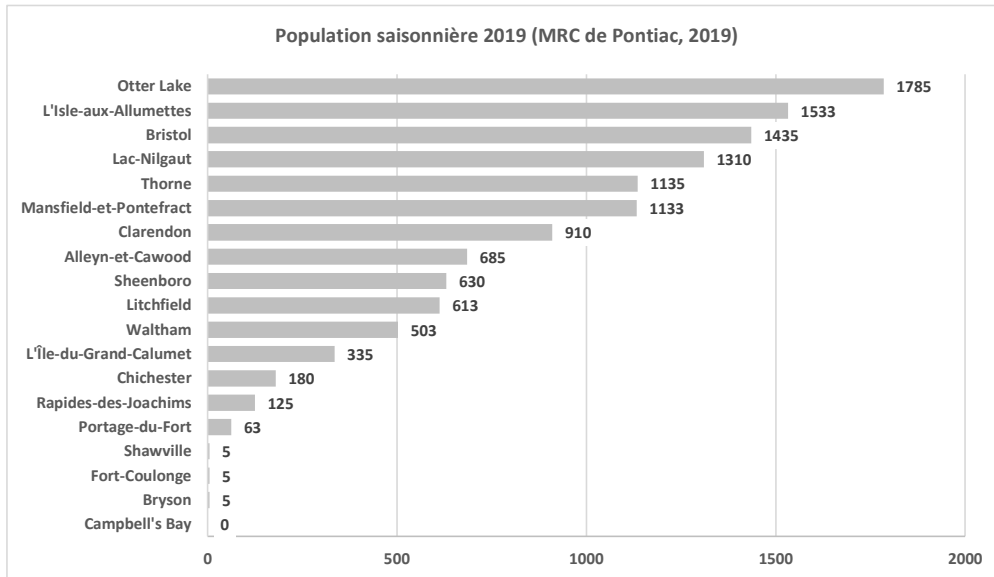
Le Tableau 4 présente les logements saisonniers et la population saisonnière estimée par municipalité pour l'année 2019. En 2019, la population saisonnière de la MRC de Pontiac est estimée à 12388 personnes (Tableau 4). Les municipalités ayant les plus fortes populations saisonnières sont Otter Lake (1785), L'Isle-aux-Allumettes (1533), Bristol (1435), Lac-Nilgaut (1310), Thorne (1135) et Mansfield-et-Pontefract (1135) (Figure 7). Toutes les autres municipalités ont des populations saisonnières inférieure à 1000.

Tableau 4 : Logements saisonniers et population saisonnière estimée des municipalités de la MRC de Pontiac (MRC de Pontiac, 2019)

Municipalités/TNO	Chalets, maisons de villégiature	Population saisonnière
Alleyn-et-Cawood	274	685
Bristol	574	1435
Bryson	2	5
Campbell's Bay	0	0
Chichester	72	180
Clarendon	364	910
Fort-Coulonge	2	5
Lac-Nilgaut	524	1310
L'Île-du-Grand-Calumet	134	335
L'Isle-aux-Allumettes	613	1533
Litchfield	245	613
Mansfield-et-Pontefract	453	1133
Otter Lake	714	1785
Portage-du-Fort	25	63
Rapides-des-Joachims	50	125
Shawville	2	5
Sheenboro	252	630
Thorne	454	1135
Waltham	201	503
<b>Total</b>	<b>4955</b>	<b>12388</b>

MRC de Pontiac, 2019

Figure 7 : Logements saisonniers et population saisonnière estimée des municipalités de la MRC de Pontiac en 2019 (MRC de Pontiac, 2019)



### 1.2.1.3 POPULATION TOTALE ÉQUIVALENTE

Le Tableau 5 présent la population permanente, la population saisonnière et la population totale équivalente des municipalités de la MRC de Pontiac en 2019. Seule la moitié de la population saisonnière est prise en compte dans le calcul de la population totale équivalente car cette population est présente environ 6 mois/an dans la MRC.

Tableau 5 : Population permanente, saisonnière et totale équivalente des municipalités de la MRC de Pontiac (ISQ 2020 et MRC de Pontiac 2019)

Municipalités/TNO	Population permanente	Population saisonnière	Population totale équivalente
Alleyn-et-Cawood	171	685	514
Bristol	1038	1435	1756
Bryson	697	5	700
Campbell's Bay	736	0	736
Chichester	345	180	435
Clarendon	1235	910	1690
Fort-Coulonge	1380	5	1383
Lac-Nilgaut	5	1310	660
L'Île-du-Grand-Calumet	632	335	800
L'Isle-aux-Allumettes	1314	1533	2080
Litchfield	459	613	765
Mansfield-et-Pontefract	2345	1133	2911
Otter Lake	926	1785	1819
Portage-du-Fort	214	63	245
Rapides-des-Joachims	150	125	213
Shawville	1554	5	1557
Sheenboro	120	630	435
Thorne	463	1135	1031
Waltham	374	503	625
<b>Total</b>	<b>14158</b>	<b>12388</b>	<b>20352</b>

ISQ, 2020 et MRC de Pontiac, 2019

## 1.2.2 PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES

L'Institut de la Statistique du Québec (ISQ) a publié les projections démographiques 2016-2041 à l'échelle des MRC du Québec. Les projections élaborées pour la MRC de Pontiac indiquent une diminution de la population permanente d'environ 8% sur un horizon de 25 ans. Le Tableau 6 et la Figure 8 présentent ces projections démographiques quinquennales à l'horizon 2041, le point de départ étant 2016.

Tableau 6 : Population projetée de la MRC de Pontiac et variation sur la période 2016-2041 (ISQ, 2019)

	Année						Variation (%)
	2016	2021	2026	2031	2036	2041	2016-2041
MRC de Pontiac	14300	14000	13800	13500	13300	13200	-8%

ISQ, 2019

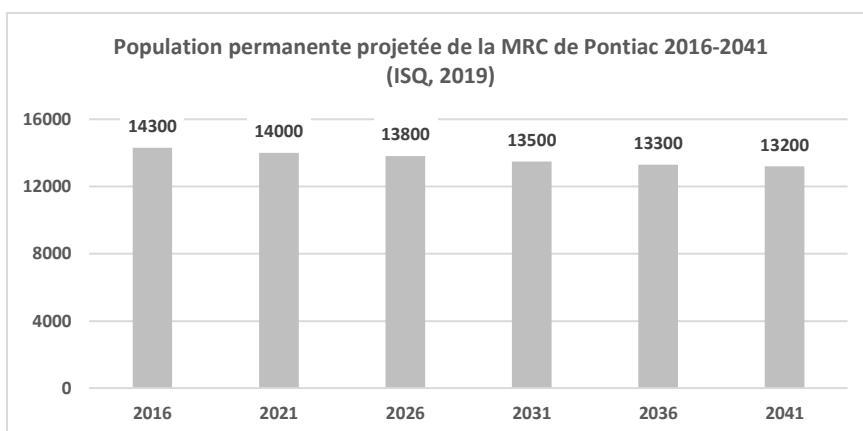


Figure 8 : Population projetée de la MRC de Pontiac sur la période 2016-2041 (ISQ, 2019)

## 1.3 CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES

### 1.3.1 STRUCTURE SOCIO-ÉCONOMIQUE

#### 1.3.1.1 PROFIL DÉMOGRAPHIQUE

Depuis les années 1970, la MRC de Pontiac a connu une décroissance et un vieillissement de sa population. Les données de l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ) sur la période 1996 à 2019 indiquent une baisse de population de l'ordre de 10% (Tableau 7). On note également que la tranche d'âge 0-44 ans a diminué entre 1996 et 2019 et que celle des 45 ans et plus a augmenté sur la même période, démontrant le vieillissement de la population de la MRC de Pontiac.



Tableau 7 : Population de la MRC de Pontiac selon le groupe d'âge 1996 à 2019 (ISQ, 2019)

Tranches d'âge	Année						Variation (%)
	1996	1999	2004	2009	2014	2019	1996-2019
0-14 ans	3 265	3 060	2 569	2 194	2 016	1 965	-40%
15-24 ans	1 904	1 814	1 770	1 790	1 601	1 393	-27%
25-34 ans	2 141	1 809	1 368	1 242	1 312	1 369	-36%
35-44 ans	2 424	2 461	2 222	1 701	1 410	1 327	-45%
45-54 ans	2 111	2 180	2 263	2 513	2 248	1 781	-16%
55-64 ans	1 592	1 697	2 073	2 440	2 533	2 690	+69%
65-74 ans	1 417	1 352	1 355	1 541	1 952	2 202	+55%
75 ans et +	928	965	1 121	1 183	1 256	1 414	+52%
<b>Total</b>	<b>15 782</b>	<b>15 338</b>	<b>14 741</b>	<b>14 604</b>	<b>14 328</b>	<b>14 141</b>	<b>-10%</b>
0-44 ans	9 734	9 144	7 929	6 927	6 339	6 054	-38%
45 ans et +	6 048	6 194	6 812	7 677	7 989	8 087	+34%

ISQ, 2019

### 1.3.1.2 PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE

Les sources de données utilisées pour établir le profil socio-économique de la MRC de Pontiac sont les suivantes :

- Évolution du marché du travail dans les MRC, ISQ 2020 (Données 2017 et 2018) ;
- Portrait de la main-d'œuvre et de l'emploi de la MRC de Pontiac de 2015, publié par Emploi-Québec et basé sur l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 (ENM) ;
- Portrait agroalimentaire de la MRC de Pontiac publié par le MAPAQ en 2013.

Selon le document produit par l'ISQ en 2020 « Évolution du marché du travail dans les MRC, la MRC comprend 4291 travailleurs en 2018, le taux de travailleur est de 64.3%, le revenu médian est de 36466 \$/an et le nombre de travailleurs autonomes est de 949. Les travailleurs autonomes représentent 11.3% des travailleurs (Tableau 8).

En 2016, le taux de chômage était de 10,5 % (ODO, 2020 : État de situation socioéconomique de l'Outaouais et de ses territoires).

Tableau 8 : Nombre et taux de travailleurs, revenu d'emploi médian, nombre et taux de travailleurs autonomes dans la MRC de Pontiac (ISQ, 2020)

Indicateurs	Année		Variation (%)
	2017	2018	2017-2018
Nombre de travailleurs <sup>1</sup>	4415	4291	-2.8%
Taux de travailleurs (%)	64.4	64.3	-0.1%
Revenu d'emploi médian (\$/an) <sup>2</sup>	34440	36466	5.9%
Travailleurs autonomes <sup>3</sup>	-	949	-10.0%
Taux de travailleurs autonomes (%)	-	11.3%	-

ISQ, 2020

<sup>1</sup> Personnes de 25 à 64 ans qui occupent un emploi (employés ou travailleurs autonomes)

<sup>2</sup> Valeur centrale séparant en deux parties égales un groupe donné de travailleurs ayant des revenus d'emploi

<sup>3</sup> particuliers qui exploitent une entreprise individuelle ou exercent une profession à titre de propriétaire unique ou de membre d'une société de personnes

En ce qui concerne le nombre d'emplois par secteur d'activité, on remarque que les résidents de la MRC de Pontiac travaillent majoritairement dans le secteur des services à la population, comme le montre le Tableau 9. Le seul secteur axé sur la production des biens qui se retrouve parmi les cinq plus gros employeurs est la construction.

Tableau 9 : Personnes en emploi résidant dans la MRC de Pontiac selon les cinq principaux secteurs d'activité (Emploi Québec, 2015)

Secteurs d'activité	Total	
	Effectifs	%
Toutes les industries	5620	-
Soins de santé et assistance sociale	790	14.1%
Commerce	660	11.7%
Administrations publiques	610	10.9%
Construction	590	10.5%
Services d'enseignement	455	8.1%
Autres secteurs	2515	44.8%

Emploi Québec, 2015 (Enquête nationale auprès des ménages, 2011)

Les résidents de la MRC de Pontiac exercent majoritairement leurs compétences dans le domaine des métiers, du transport, de la machinerie et des domaines apparentés, comme le montre le Tableau 10, avec 21.5% des personnes en emploi. Le domaine de la vente et des services occupe le deuxième rang avec une représentativité des personnes en emploi de 17.6%, puis le domaine des affaires, de la finance et de l'administration avec 14.3%. À l'autre extrême, les travailleurs reliés aux arts, à la culture et aux loisirs ne représentent que 1.8% des personnes en emploi résidant dans ce territoire.

Tableau 10 : Personnes en emploi résidant dans la MRC de Pontiac par genre de compétences (Emploi Québec, 2015)

Types de compétences *	Total	
	Effectifs	%
Métiers, transport, machinerie et domaines apparentés	1210	21.5%
Vente et services	990	17.6%
Affaires, finance et administration	805	14.3%
Enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux	740	13.2%
Gestion	660	11.7%
Secteur de la santé	430	7.7%
Fabrication et services d'utilité publique	295	5.2%
Ressources naturelles, agriculture et production connexe	210	3.7%
Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés	180	3.2%
Arts, culture, sports et loisirs	100	1.8%
<b>Total</b>	<b>5620</b>	<b>-</b>

\* Les types de compétences sont ceux de la classification nationale des professions (CNP)  
Emploi Québec, 2015 (Enquête nationale auprès des ménages, 2011)

Dans la MRC de Pontiac, les personnes occupant un emploi de niveau intermédiaire (diplôme d'études secondaires) et de niveau technique (formation professionnelle et technique) représentent 60.9% des travailleurs (Tableau 11). On note également la présence d'emplois de niveau élémentaire (aucune exigence scolaire particulière) représentant 14% des emplois occupés

par les résidents de la MRC. Ceux de niveau professionnel (formation universitaire en général) ainsi que les postes de gestion totalisent respectivement 14.3% et 11.7% du total des travailleurs.

Tableau 11 : Personnes en emploi résidant dans la MRC de Pontiac par niveau de compétences (Emploi Québec, 2015)

Niveau de compétence	Total	
	Effectifs	%
Technique	1725	30.7%
Intermédiaire	1700	30.2%
Élémentaire	785	14.0%
Professionnel	750	13.3%
Gestion	660	11.7%
<b>Total</b>	<b>5620</b>	

Emploi Québec, 2015 (Enquête nationale auprès des ménages, 2011)

Les principaux employeurs situés sur le territoire de la MRC de Pontiac sont présentés dans le Tableau 12. Les données présentées sont issues du répertoire des entreprises d'Emploi-Québec disponible en ligne. Les entreprises, commerces et institutions (ICI) présentées sont celles ayant un nombre d'employés supérieur à 20.

Parmi les ICI employant plus de 20 personnes, on trouve notamment sept institutions scolaires (écoles primaires et secondaires), trois institutions de soins (hôpital, personnes âgées, personnes ayant une incapacité), trois supermarchés, trois restaurants, un poste de police, une entreprise agricole, une entreprise de loisir (rafting), une entreprise fabriquant du béton, un groupe de producteurs forestiers, une entreprise de transport de personnes, une banque, une assurance, une administration municipale et une quincaillerie.

Les matières résiduelles générées communes à toutes les grandes ICI du territoire, en plus des ordures ménagères, proviennent des activités de bureau. On retrouve des matières recyclables (papier, carton, verre, métal, plastique), des cartouches d'encre, des piles et des batteries.

Certaines ICI ont également des matières résiduelles spécifiques en lien avec leurs activités. Les institutions scolaires offrant un service de restauration, les restaurants génèrent des matières organiques provenant des restes de repas et des résidus de confection des repas. L'entreprise Bryson Farms offrant des produits agricoles et des produits agroalimentaires génère également des matières organiques.

La quincaillerie et les supermarchés génèrent de grandes quantités de matières résiduelles recyclables en lien avec les nombreux produits emballés arrivant aux magasins. Les supermarchés produisent également des matières organiques issus des produits périssables invendus et périmés.

Tableau 12 : Principaux employeurs de la MRC de Pontiac (Emploi Québec, Novembre 2020)

Localisation / ICI	Employés	SCIAN	SCIAN	Secteur d'activité
<b>Campbell's Bay</b>				
Campbell's Bay Ciment	20 à 49	Fabrication de béton préparé	327320	Fabrication
École Primaire Saint-John's	20 à 49	Écoles primaires et secondaires	611110	Enseignement
Sûreté du Québec	20 à 49	Services de police provinciaux	912130	Administrations
Municipalité Régionale de Comté du Pontiac	20 à 49	Autres services des administrations publiques	913910	Administrations
<b>Fort-Coulonge</b>				
École Primaire Poupore	50 à 99	Écoles primaires et secondaires	611110	Enseignement
Le Mont d'Or	20 à 49	Services aux personnes âgées et handicapés	624120	Soins de santé
École Secondaire Sieur de Coulonge	20 à 49	Écoles primaires et secondaires	611110	Enseignement
Spuce Holme Inn	20 à 49	Hôtels	721111	Hébergement et restauration
<b>L'Isle-aux-Allumettes</b>				
Le Club Rivière	20 à 49	Restaurants à service complet	722511	Hébergement et restauration
École Dr Wilbert Keon	20 à 49	Écoles primaires et secondaires	611110	Enseignement
École Primaire et Secondaire Dr Wilbert Keon	20 à 49	Écoles primaires et secondaires	611110	Enseignement
<b>Mansfield-et-Pontefract</b>				
Esprit Rafting Adventures / Auberge Esprit	20 à 49	Camps récréatifs et de vacances	721213	Hébergement et restauration
Groupement Forestier du Pontiac	20 à 49	Activités de soutien à la foresterie	115310	Foresterie
Métro	50 à 99	Supermarchés et autres épiceries	445110	Commerce de détail
Restaurant Francoeur Steak House	20 à 49	Restaurants à service complet	722511	Hébergement et restauration
<b>Shawville</b>				
Autobus Lasalle	100 à 199	Transport scolaire et transport d'employés par autobus	485410	Transport et entreposage
Banque Royale du Canada	20 à 49	Activités bancaires aux particuliers et aux entreprises	522111	Finance et assurances
Canadian Tire Shawville	20 à 49	Magasins de fournitures pour la maison et l'auto	452991	Commerce de détail
CHSLD du Pontiac	50 à 99	Établissements de soins pour personnes âgées	623310	Soins de santé
CH du Pontiac	200 à 499	Hôpitaux généraux	623310	Soins de santé
École Primaire Dr S.E. McDowell	20 à 49	Écoles primaires et secondaires	611110	Enseignement
École Secondaire Pontiac	20 à 49	Écoles primaires et secondaires	611110	Enseignement
Ferme Bryson / Bryson Farms	20 à 49	Autres cultures de légumes et de melons	111219	Agriculture
Promutuel Assurance La Vallée	20 à 49	Agences et courtiers d'assurance	524210	Finance et assurances
Tigre Géant	20 à 49	Grands magasins	452110	Commerce de détail
Joanne's Valumart Shawville	50 à 99	Supermarchés et autres épiceries	445110	Commerce de détail

Emploi Québec, Novembre 2020

### 1.3.1.3 PROFIL DES LOGEMENTS

Selon le service d'évaluation de la MRC de Pontiac, le nombre total de logements en 2019, comprenant les logements unifamiliaux, les multi logements et les chalet et maisons de villégiature, est de 10118 (Tableau 13).

Les logements de type «unifamilial» et les logements de type saisonnier représentent respectivement 47% et 49% des logements totaux. Les immeubles multi-logement sont peu représentés dans la MRC et représentent 4% des logements.

Tableau 13 : Effectifs des unités d'évaluation de la MRC de Pontiac en 2019 (MRC de Pontiac, 2019)

Types de logement	Effectif	%
Unifamilial	4784	47%
Multi-logement	379	4%
Chalet, maison de villégiature	4955	49%
<b>Total</b>	<b>10118</b>	

MRC de Pontiac, 2019

## 2 RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS

### 2.1 LISTE DES MUNICIPALITÉS LOCALES VISÉES PAR LE PLAN

#### 2.1.1 LISTE DES MUNICIPALITÉS VISÉES ET DES MUNICIPALITÉS ENVIRONNANTES

##### 2.1.1.1 LISTE ET COORDONNÉES DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE PONTIAC

Le Tableau 14 présente la liste des 18 municipalités de la MRC de Pontiac ainsi que leurs coordonnées. À ces 18 municipalités s'ajoute le territoire non-organisé de Lac-Nilgaut.

Tableau 14 : Liste et coordonnées des municipalités de la MRC de Pontiac (MRC de Pontiac, 2019)

Municipalités	Coordonnées postales	Téléphone
Alleyn-et-Cawood	10 ch. Dondee, C.P. 75, Danford Lake (Qc), J0X 1P0	819 467-2941
Bristol	32 ch. d'Aylmer, Bristol (Qc), J0X 1G0	819 647-5555
Bryson	833 rue Principale, C.P. 190, Bryson (Qc), J0X 1H0	819 648-5940
Campbell's Bay	59 rue Leslie, C.P. 157, Campbell's Bay (Qc), J0X 1K0	819 648-5811
Chichester	75 rue Notre-Dame, C.P. 100, Chapeau (Qc), J0X 1M0	819 689-2266
Clarendon	C-427 route 148, C.P. 777, Shawville (Qc), J0X 2Y0	819 647-3862
Fort-Coulonge	134 rue Principale, C.P. 640, Fort-Coulonge (Qc), J0X 1V0	819 683-2259
L'Île-du-Grand-Calumet	8 rue Brizard, C.P. 130, Île-du-Grand-C. (Qc), J0X 1J0	819 648-5965
L'Isle-aux-Allumettes	75 rue Notre-Dame, C.P. 100, Chapeau (Qc), J0X 1M0	819 689-2266
Litchfield	1362 route 148, C.P. 340, Campbell's Bay (Qc), J0X 1K0	819 648-5511
Mansfield-et-Pontefract	300 rue Principale, Mansfield-et-Pontefract (Qc), J0X 1R0	819 683-2944
Otter Lake	15 av. Palmer, C.P. 70, Otter Lake (Qc), J0X 2P0	819 453-7049
Portage-du-Fort	24 rue Church, C.P. 130, Portage-du-Fort (Qc), J0X 2T0	819 647-2767
Rapides-des-Joachims	48 rue de l'Église, C.P. 2-10, Rapides-des-J. (Qc), J0X 3M0	613 586-2532
Shawville	350 rue Main, C.P. 339, Shawville (Qc), J0X 2Y0	819 647-2979
Sheenboro	59 ch. de Sheenboro, Sheenboro (Qc), J0X 2Z0	819 689-5022
Thorne	775 route 366, Ladysmith (Qc), J0X 2A0	819 647-3206
Waltham	69 rue Hôtel-de-Ville, C.P. 160, Waltham, Qc, J0X 3H0	819 689-2057

MRC de Pontiac, 2019

##### 2.1.1.2 LISTE ET COORDONNÉES DES MUNICIPALITÉS VOISINES DE LA MRC DE PONTIAC

La MRC de Pontiac est bornée au nord par la MRC de la Vallée-de-l'Or, au nord-est et à l'est par les MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et des Collines-de-l'Outaouais, au sud par la province de l'Ontario et à l'ouest par la MRC de Témiscamingue. Le Tableau 15 présente la liste des municipalités voisines de la MRC de Pontiac et situées au Québec.

Tableau 15 : Liste des municipalités voisines de la MRC de Pontiac (MRC de Pontiac, 2019)

MRC	Municipalités voisines
MRC de la Vallée-de-l'Or	Réservoir-Dozois (TNO)
MRC de Témiscamingue	Les Lacs-du-Témiscamingue (TNO)
MRC des Collines-de-l'Outaouais	La Pêche Pontiac
MRC de la Vallée-de-la-Gatineau	Lac-Pythonga (TNO) Cayamant Gracefield Kazabazua Low

MRC de Pontiac, 2019

## 2.2 DISTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS

### 2.2.1 ORGANISATION GÉNÉRALE ET RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS

Sur le territoire de la MRC de Pontiac, la planification de la gestion des matières résiduelles est sous la responsabilité de la MRC, de même que le transfert et l'élimination des matières ultimes résiduelles.

En 2011, le règlement 179-2011 concernant la déclaration de compétence par la MRC de Pontiac à l'égard de l'ensemble des municipalités locales relativement au transfert et à l'élimination des matières résiduelles ultimes a été adopté.

En 2019, un appel d'offre pour le transfert et l'élimination des déchets de l'ensemble du territoire a abouti à la signature d'un contrat unique avec l'entreprise McGrimmon. Ce contrat est valable pour une période de 3 ans et 2 périodes optionnelles d'une année.

La collecte des déchets et autres matières résiduelles sous la responsabilité des municipalités locales.

Afin de permettre aux utilisateurs du TNO de se départir de leurs ordures, des ententes annuelles sont signées entre la MRC et 3 municipalités, à savoir Mansfield-et-Pontefract, Rapides-des-Joachims et Sheenboro. Ces ententes prévoient l'accès pour les utilisateurs du TNO aux sites de réception municipaux et une compensation financière de la MRC aux municipalités concernées pour le service rendu.

Il existe deux modes de fonctionnement différents pour la collecte des matières résiduelles selon les municipalités de la MRC de Pontiac :

- l'apport volontaire des matières résiduelles par les citoyens et les utilisateurs du territoire non-organisé à des sites de réception municipaux ou directement au centre de transfert régional ;
- collecte porte à porte des matières résiduelles sur une base hebdomadaire ou bihebdomadaire et apport des matières résiduelles aux différents site de réception municipaux.

Les matières résiduelles sont ensuite transportées des sites de réception municipaux vers le centre de transfert régional. Enfin, McGrimmon se charge de l'élimination des matières résiduelles en les transportant vers le lieu d'enfouissement technique (LET) de Lachute. Ce LET est le plus proche lieu d'enfouissement technique du centre de transfert régional de la MRC de Pontiac, soit à 210 km (Tableau 16).

Tableau 16 : Lieux d'enfouissement technique et distance du centre de transfert régional de la MRC de Pontiac

LET	Exploitant	Adresse	Distance
Lachute	RCI	6985, ch. des Sources, Lachute, QC	210 km
Sainte-Sophie	Waste Management	2535, 1 <sup>ère</sup> Rue, Sainte-Sophie, QC	240 km
Lachenaie	BFI	3779, ch. des 40 Arpents, Lachenaie, QC	280 km

MRC de Pontiac, 2019

Depuis le 1er Avril 2010, tous les sites d'enfouissement en tranchée sur le territoire de la MRC ont été fermés, conformément au Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières

résiduelles (REIMR). Toutes les matières résiduelles municipales de la MRC sont actuellement envoyées au LET de Lachute et tous les autres déchets (ICI, CRD) sont sous gestion privée.

### **2.2.2 RÈGLEMENTS MUNICIPAUX QUI ENCADRENT LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Deux municipalités de la MRC de Pontiac disposent d'un règlement en rapport avec la gestion des matières résiduelles, Thorne et Campbell's Bay.

Le règlement de la municipalité de Thorne porte sur le mode de facturation des déchets domestiques et oblige les citoyens à disposer des étiquettes sur les sacs d'ordures ou de recyclage qu'ils apportent au site de réception municipal.

Le règlement de la municipalité de Campbell's Bay porte sur différents aspects en lien avec le fonctionnement du site de réception municipal (accès pour les citoyens de Campbell's Bay seulement, heures d'ouverture, matières résiduelles acceptées et non acceptées). Le règlement précise également les jours de collecte.



### 3 SERVICES OFFERTS - COLLECTES ET ÉQUIPEMENTS EN PLACE

#### 3.1 RECENSEMENT DES ORGANISMES ET ENTREPRISES ŒUVRANT EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

##### 3.1.1 RÉDUCTION ET RÉEMPLOI

Le Tableau 17 dresse une liste des différents organismes qui œuvrent dans le domaine de la gestion des matières résiduelles et ayant un impact direct ou indirect sur le territoire de la MRC de Pontiac au niveau de la réduction et du réemploi.

Tableau 17 : Liste des entreprises et organismes œuvrant en GMR - Réduction et réemploi

<b>Nom et type d'organisation</b>	<b>Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)</b> [OSBL]
Coordonnées	85 rue Victoria Gatineau (QC) (819) 772-4925
Activités	Expertise en gestion des matières résiduelles (3RV-E)
<b>Nom et type d'organisation</b>	<b>Protection environnementale de Pontiac</b> [Groupe de protection de l'environnement]
Coordonnées	381 Route 148 Shawville (QC)
Activités	Sensibilisation (gestion des matières résiduelles, consommation responsable)
<b>Nom et type d'organisation</b>	<b>Table de concertation sur la faim et le développement social de l'Outaouais (TCFDSO)</b> [Regroupement d'organismes]
Coordonnées	180, Bd Mont-Bleu Gatineau (QC) (819) 771-8391
Activités	Sensibilisation (gaspillage alimentaire)
<b>Nom et type d'organisation</b>	<b>Enviro-Éduc Action</b> [OSBL]
Coordonnées	200-A, boul. St-Joseph Gatineau (QC), (819) 205-1082 ext. 201
Activités	Éducation relative à l'environnement
<b>Nom et type d'organisation</b>	<b>Bouffe Pontiac</b> [OSBL et organisme de charité]
Coordonnées	2, rue Elsie Campbell's Bay, (QC) (819) 648-2550
Activités	Banque alimentaire, récupération de vêtements
<b>Nom et type d'organisation</b>	<b>Mission St-Jude</b> [Organisation religieuse]
Coordonnées	57, rue Front Campbell's Bay (QC) (819) 648-5056
Activités	Récupération de vêtements
<b>Nom et type d'organisation</b>	<b>Renaissance Variety</b> [Entreprise privée]
Coordonnées	193, rue Centre Shawville (QC) (819) 647-5086
Activités	Récupération de livres, d'équipements électroniques
<b>Nom et type d'organisation</b>	<b>Shawville United Church</b> [Organisation religieuse]
Coordonnées	410, Main Street Shawville (QC) (819) 647-2764
Activités	Récupération de vêtements
<b>Nom et type d'organisation</b>	<b>Comptoir St Pierre</b> [OSBL]
Coordonnées	175C, Ch. de la Chute Mansfield-et-Pontefract (QC) (819) 683-2345
Activités	Récupération de meubles, d'appareils ménagers, de vaisselle

Liste non exhaustive

##### ▪ CREDDO

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) est l'un des 16 conseils régionaux de l'environnement répartis dans les régions du Québec. À ce titre, il est l'interlocuteur privilégié du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Son mandat principal est d'assurer la concertation des acteurs de l'Outaouais autour des enjeux environnementaux de la région.

OBNL active dans la région depuis 1990, le CREDDO compte en 2021 près d'une centaine membres composés de groupes associatifs, d'entreprises, d'entités gouvernementales et d'individus. Sa mission est « Ensemble, facilitons le développement durable en Outaouais ».

Les projets menés par le CREDDO apportent des solutions à la gestion des matières résiduelles, à la lutte et l'adaptation aux changements climatiques, au développement durable, à la conservation de la biodiversité et au développement d'une économie verte. Voici une liste des projets classés par thématique tirée du site internet de l'organisation :

- concertation régionale : Par notre propre énergie, Sommet EVO, Tables de concertation, Grandes conférences sur le climat;
- collectivités durables : Campagne Vivre en vert, Verdissement de l'île de Hull, Plan directeur d'aménagement de Pointe-Gatineau et Lac-Bauchamp, Programme Airouvert, Stationnements écoresponsables, Plan d'action en développement durable;
- économie durable : Synergie Outaouais, Fonds Écoleader, Plastiques agricoles, Mobilité durable;
- protection des milieux naturels : Projet de création d'une nouvelle aire protégée dans la Pontiac, Plans régionaux des milieux humides et hydriques, Saule à croissance rapide.

#### ▪ **Enviro Éduc-Action**

Enviro Éduc-Action est un organisme à but non lucratif d'économie sociale qui a pour mission de promouvoir l'écocitoyenneté afin de contribuer à la santé de l'environnement en Outaouais. Afin de mener à bien cette mission, EEA éduque les citoyens individuels et corporatifs de la région quant aux enjeux environnementaux et les accompagne dans la mise en œuvre d'actions et de comportements durables.

Enviro Éduc-Action vise l'atteinte de sa mission par le biais de trois volets d'action, à savoir l'éducation relative à l'environnement, les services-conseils en développement durable et la gestion des écosystèmes urbains.

L'offre de service d'Enviro Éduc-Action est vaste :

- éducation relative à l'environnement : programme Écoles écocitoyennes de l'Outaouais, animations d'ERE variées (écoles, maisons de jeunes, services de gardes, camps d'été, etc.), conférences et de stands de sensibilisation dans vos événements, organisation et animation d'événements de sensibilisation et création sur mesure de campagnes de sensibilisation;
- les services-conseils en développement durable : formation « Organiser un événement écoresponsable », votre événement « Zéro Déchet », votre événement « Zéro Carbone », votre virage vert organisationnel (entreprise, établissement scolaire, institution);
- gestion des écosystèmes urbains : gestion intégrée de projets de verdissement de cour d'écoles, gestion intégrée de projets de verdissement communautaires, accompagnement d'activités de plantation en milieu de travail/activités de développement d'esprit d'équipe par le verdissement du milieu de travail, équipes de sensibilisation et d'arrachage de plantes envahissantes.

### 3.1.2 MATIÈRES RECYCLABLES

Le Tableau 18 dresse une liste des différents organismes qui œuvrent dans le domaine des matières recyclables ayant un impact direct ou indirect sur le territoire de la MRC de Pontiac.

Tableau 18 : Liste des entreprises et organismes œuvrant en GMR - Matières recyclables

<b>Nom et type d'organisation</b>	<b>Tricentris (Centre de Gatineau)</b> [Regroupement municipal/Entreprise privée]
Coordonnées	45, rue Pierre-Ménard Gatineau (819) 643-4448
Activités	Centre de tri (papier, carton, plastique, verre, métal)
<b>Nom et type d'organisation</b>	<b>Évolu-TIC Outaouais</b> [OSBL]
Coordonnées	435, St-René Est Gatineau (QC) (819) 770 0103
Activités	Recyclage (papier, carton)
<b>Nom et type d'organisation</b>	<b>ABC Scrap Metals and &amp; Tire Recycling</b> [Entreprise privée]
Coordonnées	2, chemin Bennett Pembroke (ON) (613) 735-1932
Activités	Recyclage (pneus, métal)
<b>Nom et type d'organisation</b>	<b>Massia Maintenance Services</b> [Entreprise privée]
Coordonnées	11ième Concession Clarendon (QC) (819) 647-6219
Activités	Recyclage (métal)
<b>Nom et type d'organisation</b>	<b>Pontiac Recycling / Remorquage L &amp; J Towing</b> [Entreprise privée]
Coordonnées	1552, Hammond Rd Quyon (QC) (819) 458-2682
Activités	Recyclage (métal)
<b>Nom et type d'organisation</b>	<b>Pro-Shred</b> [Entreprise privée]
Coordonnées	2470, Huntley Road Stittsville (ON)
Activités	Recyclage (papier)

Liste non exhaustive

#### ▪ Tricentris - tri, transformation, sensibilisation - ok

Né en 1996 sous le nom de Corporation Régionale du centre de tri-CFER et renommée en 2004 Tricentris, centre de tri, l'entreprise se nomme actuellement Tricentris - tri, transformation, sensibilisation. Actuellement, Tricentris fait du tri des matières recyclables, transforme le verre et sensibilise la population à l'importance de bien recycler.

Tricentris dispose de trois usines, la 1<sup>ère</sup> par l'ancienneté à Lachute (1997) et deux autres plus récentes à Terrebonne (2007) et Gatineau (2011) ainsi que d'un siège social (2009) et d'une usine de micronisation du verre (2013).

Tricentris dessert aujourd'hui plus de 200 municipalités membres ou clientes, ce qui en fait la plus importante organisation de tri au Québec. Chaque année, l'entreprise reçoit, trie et met en marché quelques 200 000 tonnes métriques de matières recyclables recueillies auprès de 1,7 million de citoyens des Laurentides, de l'Outaouais, de la Montérégie, de Lanaudière et de l'Abitibi-Témiscamingue.

La mission de Tricentris est (i) d'offrir à nos membres le meilleur service au meilleur coût possible, (ii) de devenir un véritable outil de développement régional et de (iii) d'agir en accord avec les fondements du développement durable et défendre ses principes.

Afin de trouver des débouchés pour valoriser le verre issu de la collecte sélective, Tricentris a construit en 2013 une usine de micronisation du verre. Cette usine permet de transformer cette matière en produits dérivés du verre comme un abrasif projeté et un ajout cimentaire nommé Verrox.

Tricentris sensibilise la population à de bonnes pratiques de recyclage à travers un programme Amélioration de la performance, des ateliers scolaires, une pièce de théâtre, des campagnes sur les médias sociaux, des visites de nos centres de tri, etc.

En avril 2012, Tricentris a inauguré officiellement son centre de tri de Gatineau dans un bâtiment adapté au volume croissant de matières recyclables reçues. Cette construction offre des innovations et des technologies de pointe qui améliore la qualité du tri (lecteurs optiques pour les différents plastiques, courant de Foucault pour le tri de l'aluminium, système Andela pour le verre). De plus, Tricentris, en partenariat avec la Société des alcools du Québec, a incorporé un trommel à ses équipements. Ce tamis rotatif géant accomplit une ségrégation dès le début de la chaîne de tri et permet, entre autres, d'en retirer le verre concassé.

Le bâtiment, d'une superficie de 50 000 pi<sup>2</sup>, offre une capacité de traitement de 85 000 tonnes de matières recyclable par année. Et pour s'y faire, nous pouvons compter sur une équipe de 65 employés, séparée en deux quarts de travail.

Grâce à ses installations technologiques, le taux de recyclage des matières est très élevé et les quantités de matières envoyées pour enfouissement sont de l'ordre de 15 % en 2013. Le bâtiment reçoit près de 900 tonnes de matières recyclables par semaine, soit près de 47 000 tonnes par année. La capacité actuelle de l'usine est d'environ 85 000 tonnes de matières par année, ce qui permet d'accepter davantage de matières des secteurs résidentiels ou des ICI.

▪ **Évolu-TIC Outaouais - ok**

Évolu-TIC Outaouais est une organisation à but non lucratif issue des Centres Jeunesse qui fut incorporé en 1992 sous le nom Environnement-Jeunesse Outaouais, puis devint CFER Outaouais en 1994 et Évolu-TIC Outaouais en 2012.

Les activités d'Évolu-TIC Outaouais sont la récupération de papier, le déchetage de documents, le démontage d'équipements électroniques et la récupération de tubes néons et ampoules fluo compacts. Ces 4 services environnementaux sont offerts aussi bien au Québec qu'en Ontario et la mission sociale de préparer des gens pour le marché du travail fait également partie des activités de l'organisation.

Les certifications et accréditations d'Évolu-TIC Outaouais sont les suivantes :

- certification nationale pour le recyclage d'équipements électroniques (Association de Recyclage des Produits Électroniques, ARPE);
- accréditation pour le programme québécois de recyclage de produits électroniques (ARPE Québec);
- accréditation pour le programme de recyclage de produits électroniques Ontarien (Ontario Electronic Stewardship);
- accréditation pour le programme RecycFluo, programme québécois de récupération des tubes fluorescents et lampes fluo compacts.

Actuellement, la clientèle d'Évolu-TIC Outaouais se compose de 450 entreprises et commerces et de 13 municipalités.

Les quantités annuelles de matières reçues par année sont de 1 205 tonnes pour une capacité de traitement de 1 500 tonnes. Les quantités transférées, traitées, refusées ou rejetées ne sont pas connues.

### 3.1.3 MATIÈRES COMPOSTABLE

Le Tableau 19 dresse une liste des différents organismes qui œuvrent dans le domaine des matières compostables ayant un impact direct ou indirect sur le territoire de la MRC de Pontiac.

Tableau 19 : Liste des entreprises et organismes œuvrant en GMR - Compostage

<b>Nom et type d'organisation</b>	<b>UTeau (Parc industriel du Pontiac)</b> [Entreprise privée]
Coordonnées	Parc industriel du Pontiac Litchfield (QC) (819) 777-8783
Activités	Traitement des boues de fosses septiques
<b>Nom et type d'organisation</b>	<b>Plateforme de compostage de la MRC Vallée-de-la-Gatineau</b>
Coordonnées	11 Brundtland Rd, Kazabazua (QC) 819-463-3241
Activités	Traitement et compostage de boues, compostage de résidus organiques
<b>Nom et type d'organisation</b>	<b>Campbell's Bay Ciment</b> [Entreprise privée]
Coordonnées	1210, Route 148 Campbell's Bay (QC) (819) 648-244
Activités	Vidange de fosse septique
<b>Nom et type d'organisation</b>	<b>MacGregor Concrete Products Ltd</b> [Entreprise privée]
Coordonnées	22, Anderson Rd Beachburg, (ON) (613) 281-8949
Activités	Vidange de fosse septique
<b>Nom et type d'organisation</b>	<b>Scooter Rooter</b> [Entreprise privée]
Coordonnées	125, Chemin Krutz Thorne (QC) (866) 883-6608
Activités	Vidange de fosse septique
<b>Nom et type d'organisation</b>	<b>Shamrock Enterprises</b> [Entreprise privée]
Coordonnées	Rapides des Joachims (QC) (613) 586-2304
Activités	Vidange de fosse septique
<b>Nom et type d'organisation</b>	<b>Thomas Pumping service Ltd.</b> [Entreprise privée]
Coordonnées	7 Concession Bristol (QC) (819) 647-5050
Activités	Vidange de fosse septique
<b>Nom et type d'organisation</b>	<b>Lafèche environnement (GFL environnement)</b> [Entreprise privée]
Coordonnées	17125 Chemin Lafèche, Moose Creek (ON) (613) 538-2776
Activités	Compostage, recyclage de RDD, location de conteneurs
Liste non exhaustive	

#### ▪ UTeau

L'entreprise UTeau, en activité depuis 2012, est spécialisée dans le traitement de boues de fosses septiques. Ses clients sont des entreprises de vidange des fosses septiques apportant le contenu de leurs camions sur le site du Parc industriel régional du Pontiac.

En 2013, UTeau a reçu 15 000 tonnes de boues de fosses septiques et sa capacité de traitement annuelle est de 35 000 tonnes. Le traitement des boues de fosses septiques donne lieu à des rejets d'eau traitée et analysée quotidiennement et des déchets voués à l'enfouissement à hauteur de 12 tonnes par année (résidus de dégrillage). Les boues déshydratées sont destinées à être recyclées par épandage sur des terres agricoles.

▪ **Plateforme de compostage et centre de traitement des boues de fosses septiques de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau**

La MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a ouvert en 2021 une plateforme de compostage des matières organiques sur le site du centre de traitement des boues de Kazabazua.

Deux technologies de compostage sont utilisées au centre, soit le compostage en andains retournés sur aire ouverte et le compostage en cellules statiques sous abri. Une chargeuse sur roues et un retourneur d'andains enjambeur et autopropulsé sont utilisés pour l'ensemble des opérations de compostage.

Les boues de fosses septiques sont déshydratées par presseur rotatif avant leur compostage. Les filtrats sont traités dans des étangs aérés avant leur rejet à la rivière Kazabazua.

La capacité annuelle de traitement autorisée est de 19 140 m<sup>3</sup> de boues de fosses septiques liquides à déshydratées puis à composter et 5 650 tonnes d'intrants solides à composter (excluant les agents structurants), correspondant à un temps de traitement d'un an maximum.

Les matières acceptées sont les résidus alimentaires (nourriture fraîche ou périmée, cuite ou crue, incluant la viande, le poisson et les fruits de mer ainsi que les os, la peau et le gras), les résidus verts (feuilles mortes, gazon, fleurs, plantes, mauvaises herbes, brindilles, bran de scie, copeaux et écorces), les fibres (papier et carton souillés par des résidus alimentaires et sac de papier compostable). Les matières suivantes sont également acceptées : cheveux, poils, cendres refroidies, litière et excréments d'animaux.

**3.1.4 RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD)**

Le Tableau 20 dresse une liste des différents organismes qui œuvrent dans le domaine des résidus de CRD ayant un impact direct ou indirect sur le territoire de la MRC de Pontiac.

Tableau 20 : Liste des entreprises et organismes œuvrant en GMR - Résidus de CRD

<b>Nom et type d'organisation</b>	<b>Centre de tri Pontiac</b> [Entreprise privée]
Coordonnées	152, chemin de l'Industrie Nord Litchfield (QC) (819) 647-3235
Activités	Tri, traitement, recyclage et valorisation des résidus de CRD ???
<b>Nom et type d'organisation</b>	<b>McGrimmon Cartage</b> [Entreprise privée]
Coordonnées	384, Concession 7 Clarendon (QC) (819) 647-2670
Activités	Tri, traitement, recyclage et valorisation des résidus de CRD
<b>Nom et type d'organisation</b>	<b>Ottawa Valley Waste recovery center</b> [Entreprise privée]
Coordonnées	900 Woito Station Road, RR # 4 Pembroke (ON) (613) 735-7537
Activités	Lieu d'enfouissement, centre de tri de résidus de CRD et de matières recyclables, compostage, recyclage de RDD
<b>Nom et type d'organisation</b>	<b>LGL Globe</b> [Entreprise privée]
Coordonnées	1765, Boulevard Maloney E, Gatineau (QC) (819) 643-6464
Activités	Centre de tri de résidus de CRD et location de conteneurs
<b>Nom et type d'organisation</b>	<b>Location Godmaire</b> [Entreprise privée]
Coordonnées	21, rue de Granby Gatineau (QC) (819) 669-6661
Activités	Centre de tri, recyclage et valorisation de résidus de CRD et location de conteneurs
<b>Nom et type d'organisation</b>	<b>Myral - Centre de tri RMSO</b> [Entreprise privée]
Coordonnées	815 rue de Vernon Gatineau (QC) (819) 772-9151
Activités	Centre de tri de résidus de CRD

Liste non exhaustive

#### ▪ Centre de tri Pontiac

Créé le 5 janvier 2011, le Centre de tri Pontiac est une entreprise implantée dans le parc industriel régional du Pontiac (municipalité de Litchfield, Québec). Les activités principales sont le tri, le traitement, le recyclage et la valorisation des matériaux secs de construction, de rénovation et de démolition (CRD).

Ce centre a pour but de permettre aux entrepreneurs, aux municipalités et aux citoyens de disposer et de se départir des résidus des CRD non autorisés dans la collecte des déchets domestiques et pouvant être réemployés, récupérés et valorisés. Étant situé au centre du territoire de la MRC Pontiac, le Centre de tri Pontiac permet ainsi d'offrir un service de proximité à un grand nombre d'utilisateurs potentiels. Les entrepreneurs et les particuliers peuvent amener leurs matériaux de construction au Centre de tri pour qu'ils soient triés puis recyclés, valorisés ou réutilisés. Ce service est payant.

Plusieurs bâtiments situés sur le site servent notamment pour le tri, le recyclage, la revalorisation et la vente. Par ailleurs, le Centre de tri Pontiac abrite la 1<sup>ère</sup> usine de ségrégation d'amiante dont l'activité consiste à décontaminer les matériaux contaminés en surface par l'amiante.

Les matériaux acceptés au Centre de tri Pontiac sont les matériaux de construction standards : gypse, matériaux isolants, tuiles et revêtements de sol en matériaux composites, tuiles de céramique et de terre cuite, briques, pierres et résidus d'asphalte, poutres d'acier, moulures d'aluminium, composantes électriques recyclables.

À ces matériaux s'ajoutent les matériaux suivants : bardeaux d'asphalte, béton de ciment, maçonnerie, pierre, roches, cuivre, laiton, fer, aluminium, inox et autres métaux, bois de charpente et de structure, carton, plastique et tapis.

Les quantités de matériaux reçues en 2019 sont environ de de 18 000 tonnes. Les quantités annuelles de matières transférées, traitées, refusées ou rejetées ainsi que la capacité de traitement du Centre de tri Pontiac ne sont pas connues.

#### ▪ McGrimmon Cartag

McGrimmon Cartage est une entreprise située à Clarendon, sur le territoire de la MRC de Pontiac. Cette entreprise est spécialisée dans le transport de matières résiduelles et dans la location de bennes.

McGrimmon Cartage offre la possibilité aux entreprises et particuliers de déposer leurs résidus de CRD (bois, carton, bardeaux d'asphalte, béton, brique). Ce service est payant.

McGrimmon Cartage est responsable du transport et de l'élimination des ordures ménagères collectées dans l'ensemble des municipalités. Ces ordures ménagères sont, dans un premier temps, acheminées et déchargées au centre de transfert régional appartenant à l'entreprise puis rechargées dans des camions se rendant au LET de Lachute pour y être éliminées.

Les clients et utilisateurs du centre de transfert sont les municipalités, les ICI et les particuliers. Les matières acceptées sont uniquement des matériaux non dangereux, à savoir les ordures ménagères, les résidus de CRD, le bois et les bardeaux d'asphalte. Les quantités de matières

reçues puis transférées s'élèvent à environ 6500 tonnes par année, ce qui correspond à près de la moitié de la capacité de traitement du centre de transfert (15000 t/an).

### 3.1.5 RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) ET RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (REP)

Le Tableau 21 dresse une liste des différents organismes qui œuvrent dans la récupération des RDD ayant un impact direct ou indirect sur le territoire de la MRC de Pontiac.

Tableau 21 : Liste des entreprises et organismes œuvrant en GMR - RDD et REP

<b>Nom et type d'organisation</b>	<b>Société Laurentide inc.</b> [Entreprise privée]
Coordonnées	4660, 12e Avenue Shawinigan-Sud, (QC) 1 800 567-9481
Activités	Récupération de peinture, de teinture, de vernis, d'ampoules fluocompactes, de piles électriques et d'huiles usagées
<b>Nom et type d'organisation</b>	<b>BeeLine Auto &amp; Truck Wreckers</b> [Entreprise privée]
Coordonnées	543 Witt Rd Pembroke, ON (613) 735-3376
Activités	Récupération de bonbonnes de propane, de batteries
<b>Nom et type d'organisation</b>	<b>Drain-All ltd.</b> [Entreprise privée]
Coordonnées	1611, Liverpool Court Ottawa (ON) (613) 739-1070
Activités	Récupération d'huiles usagées
<b>Nom et type d'organisation</b>	<b>Société Laurentide</b> [Entreprise privée]
Coordonnées	1889 Greenwood Rd Pembroke (ON) (613) 638-2304
Activités	Récupération d'huiles usagées, de peinture
<b>Nom et type d'organisation</b>	<b>Évolu-TIC Outaouais</b> [OSBL]
Coordonnées	435, St-René Est Gatineau (QC) (819) 770 0103
Activités	Récupération de néons, d'ampoules fluocompactes, de produits électroniques
<b>Nom et type d'organisation</b>	<b>Canadian Tire</b> [Entreprise privée]
Coordonnées	431 Route 148 Shawville (QC) (819) 647-2733
Activités	Récupération de piles et batteries, de peinture
<b>Nom et type d'organisation</b>	<b>Matériaux JLS</b> [Entreprise privée]
Coordonnées	660, Route 148 Bryson (QC) (819) 648-5881
Activités	Récupération de néons, d'ampoules fluocompactes
<b>Nom et type d'organisation</b>	<b>Matériaux JLS</b> [Entreprise privée]
Coordonnées	285, Rue Principale Fort Coulonge (QC) (819) 683-2482
Activités	Récupération de néons, d'ampoules fluocompactes
<b>Nom et type d'organisation</b>	<b>M&amp;R Feeds</b> [Entreprise privée]
Coordonnées	388 Main Street Shawville (QC) (819) 647-2814
Activités	Récupération de sacs et grands sacs de vrac et contenants de plastique

Liste non exhaustive

- **Évolu-TIC Outaouais - voir « Matières recyclables »**

- **Sites de dépôts de RDD**

Sur le territoire de la MRC de Pontiac, il existe 4 points de dépôt appartenant au réseau ARPE (Association pour le recyclage des produits électroniques) : les sites de réception municipal de l'Isle-aux-Allumettes, Mansfield-et-Pontefract, Portage-du-Fort et Bristol.

Évolu-TIC Outaouais fait également partie du réseau ARPE mais n'est accessible qu'aux ICI.



Pour les peintures, les points de dépôt du Réseau Éco-Peinture, Société québécoise de gestion écologique de la peinture localisés sur le territoire de la MRC comprennent :

- 10 sites de réception municipaux : Bristol, Thorne, Otter Lake, Portage-du-Fort, l'Île-du-Grand-Calumet, Campbell's Bay, Litchfield, Fort-Coulonge, Mansfield-et-Pontefract et Waltham ;
- 1 site au magasin Canadian Tire de Shawville.

Pour les piles et batteries, les points de dépôt sur le territoire de la MRC de Pontiac participant au programme Appel à Recycler comprennent :

- 3 sites de réception municipaux : Chichester, Thorne et l'Isle-aux-Allumettes ;
- 1 est situé dans les locaux de la MRC de Pontiac ;
- 1 au magasin Canadian Tire à Shawville.

En ce qui concerne les ampoules au mercure, 4 sites localisés sur le territoire de la MRC sont inscrits au programme RecycFluo :

- les magasins Matériaux JLS de Bryson et Fort-Coulonge
- les sites de réception municipaux de Bristol, l'Isle-aux-Allumettes et Chichester.

Les huiles usagées, filtres, contenants d'huile, contenants aérosol, antigels (glycols) et contenants d'antigel peuvent être récupérés aux points de dépôt suivants :

- sites de réception municipaux : Clarendon, Bristol, Bryson, Ile-du-Grand-Calumet, Litchfield, Campbell's Bay, Otter Lake, Mansfield et Pontefract ;
- garage municipal de l'Ile-du-Grand-Calumet.

### 3.1.6 DÉCHETS ULTIMES

Le Tableau 22 dresse une liste des différents organismes en lien avec l'élimination des ordures ménagères ayant un impact direct ou indirect sur le territoire de la MRC de Pontiac.

Tableau 22 : Liste des entreprises et organismes œuvrant en GMR - Déchets ultimes

<b>Nom et type d'organisation</b>	<b>LET de Lachute</b> [Entreprise privée]
Coordonnées	6985, chemin des Sources Lachute (QC) (450) 562-8544
Activités	Enfouissement des ordures ménagères
<b>Nom et type d'organisation</b>	<b>LET de Ste Sophie</b> [Entreprise privée]
Coordonnées	2535, 1re Rue Sainte-Sophie (QC) (450) 438-3626
Activités	Enfouissement des ordures ménagères
<b>Nom et type d'organisation</b>	<b>McGrimmon Cartage</b> [Entreprise privée]
Coordonnées	384, Concession 7 Clarendon (QC) (819) 647-2670
Activités	Centre de transfert régional des ordures ménagères

#### ▪ LET de Lachute

Le lieu d'enfouissement technique (LET) de Lachute, d'une superficie de 85 hectares, se situe à 210 km du centre de transfert régional de la MRC de Pontiac, dans la MRC d'Argenteuil et est exploité depuis 1966.

Les partenaires impliqués dans sa gestion sont la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Argenteuil-Deux Montagnes (RIADM), Waste Management (WM), Lidya Énergie (EDL) et GSI Environnement (une division d'Englobe).

Les principaux territoires desservis sont l'Outaouais, la couronne nord de Montréal, Argenteuil-Deux Montagnes, les Laurentides et le sud-ouest de l'île de Montréal.

Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- Tonnage autorisé : 500 000 tonnes métriques par année;
- Matières provenant du secteur municipal, ICI et CRD;
- Durée de vie estimée : jusqu'en 2033
- Disposition des matières résiduelles :
  - Cellules étanches nivelées, compactées et imperméabilisées avec une couche d'argile de 2 m d'épaisseur;
  - Aménagement de fossés pour permet de capter les eaux de lixiviation et de les acheminer vers des bassins de traitement et de sédimentation pour y être décontaminées.
- Gestion des biogaz :
  - Bioréacteurs qui permettent de capter les biogaz et de les acheminer vers une usine pour les transformer en électricité;
  - La quantité d'électricité produite est de l'ordre de 10 mégawatts-heures (consommation moyenne de plus de 6000 familles).

#### ▪ **LET de Sainte Sophi**

Le LET de Sainte-Sophie se situe à 240 km du centre de transfert régional de la MRC de Pontiac, dans la MRC de la Rivière-du Nord. Le site a été acquis par Waste Management (anciennement INTERSAN) en 1997. Depuis, le site a fait l'objet de nombreuses améliorations sur le plan technique et environnemental.

En novembre 2004, Waste Management a obtenu un décret d'autorisation lui permettant un premier agrandissement du site pour une capacité de réception de déchets de 5,4 millions de mètres cubes et pour une durée d'exploitation d'environ cinq ans. La capacité autorisée a été comblée au début de 2010.

En 2009, le gouvernement provincial a annoncé la délivrance d'un certificat autorisant l'entreprise Waste Management à réaliser un projet d'agrandissement. Le certificat d'autorisation est valide pour une durée de dix ans.

En 2020, le gouvernement provincial a annoncé la délivrance d'un certificat autorisant l'entreprise Waste Management à réaliser un projet d'agrandissement

Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- Capacité totale autorisée : 18.6 millions de m<sup>3</sup>;

- Capacité annuelle autorisée : 1 millions de m<sup>3</sup>.

▪ **Installation régionale - déchets ultimes**

En 2008, la Ville de Gatineau, la MRC des Collines-de-l'Outaouais, la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et la MRC de Pontiac se sont regroupées afin de trouver ensemble une solution de rechange à l'enfouissement des déchets domestiques à l'intérieur de la région.

Ce regroupement régional avait choisi une approche « clé en main », c'est-à-dire de trouver un promoteur qui devra financer, construire et exploiter des installations de traitement et de valorisation énergétique des matières visées, soit les résidus ultimes. En contrepartie, la Ville de Gatineau et les MRC prenaient l'engagement de fournir un volume minimal de matières à valoriser pendant 20 ans à la suite de la mise en route des installations.

En 2010, avec l'aide d'un consultant expert dans le domaine (Groupe SM consultants), les partenaires du projet ont analysé les solutions mises en place ailleurs, recensé les études disponibles et les technologies adaptées au traitement des déchets ultimes.

En 2011, un appel de pré-qualification public (rédaction d'un devis technique) a été lancé et trois promoteurs et leurs propositions ont été pré-qualifiés.

En 2012, un appel d'offres a été lancé auprès de ces promoteurs mais aucune offre n'a été soumise. Les raisons invoquées par les promoteurs expliquant le fait qu'ils n'aient pas soumis de propositions sont les suivantes :

- les tonnages de déchets minimums garantis par les partenaires étaient trop faibles pour pouvoir offrir un prix concurrentiel à l'enfouissement;
- les quantités de matières potentiellement disponibles provenant du secteur ICI n'étaient pas intéressantes car non garanties par les partenaires sur le long terme;
- le cadre normatif et réglementaire provincial québécois reste encore très nébuleux en matière de reconnaissance de « valorisation » thermique des matières versus l'élimination;
- la formule de calcul finale était inquiétante pour les promoteurs car il n'y avait pas de seuil minimal de performance (taux de détournement de l'élimination), ce qui pouvait favoriser une technologie moins performante et moins coûteuse.

En résumé, le critère déterminant pour l'établissement d'une installation de traitement des déchets ultimes par valorisation énergétique en Outaouais est le volume minimal garanti de matières à traiter et ce minimum est estimé à 100 000 tonnes par année. Autres enseignements à tirer de cette démarche, le partage de risques et des responsabilités entre le regroupement régional et les promoteurs doit être revu et le regroupement régional doit s'assurer au préalable que la technologie choisie sera bien reconnue par le gouvernement provincial comme étant de la valorisation et non de l'élimination.

En 2019, un nouveau regroupement régional est créé afin de remettre la question de la gestion des déchets ultimes au centre des préoccupations de l'Outaouais. Les travaux ont consisté dans un premier à la réalisation d'une étude d'opportunité (Phase 1) intitulée « Projet d'optimisation de la gestion des matières résiduelles en Outaouais et dans la région de la Capitale Nationale ». Les livrables de la phase 1 sont les suivants :

- projections des flux de matières résiduelles (déchets ultimes) pour les 20 prochaines années en tenant compte de l'évolution de la population, des objectifs du Plan d'action 2019-2024 de la

politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) et des taux de récupération anticipés par filières de matières résiduelles;

- un inventaire des technologies de gestion des matières résiduelles;
- une analyse comparative de ces technologies selon des critères visant les 3 objectifs suivants : réduire les quantités enfouies, récupérer le plus possible des matières récupérables, recyclables, valorisables, et réduire les impacts du résidu ultime qui restera à éliminer ou enfouir;
- la sélection de 2 familles de technologies selon des critères d'intégration (résilience, contraintes de marché, etc.) et techniques (maturité technologique, capacité requise à l'opération, flexibilité, taux de diversion de l'enfouissement, etc.), à savoir l'incinération (exemple Covanta) ou de la gazéification (exemple Enerkem).

La phase 2, prévue pour débiter à l'automne 2021, consiste à élaborer et diffuser un appel d'intérêt à destination des entreprises privées œuvrant dans le domaine du traitement des déchets ultimes afin de recevoir des propositions de solution de traitement.

## 3.2 MODES DE COLLECTES – DESCRIPTION ET FRÉQUENCE

### 3.2.1 DÉCHETS

#### 3.2.1.1 SECTEUR MUNICIPAL

Dix municipalités fournissent un service partiel ou complet de collecte porte à porte des ordures ménagères : Alleyn-et-Cawood, Bristol, Bryson, Campbell's Bay, Portage-du-Fort, Fort-Coulonge, Mansfield-et-Pontefract, Rapides-des-Joachims, Shawville et Waltham (Tableau 23).

Tableau 23 : Type de collecte et fréquence des déchets (MRC de Pontiac, 2021)

Municipalités	Déchets	
	Collecte	Fréquence
Alleyn-et-Cawood	Porte à porte	1 fois/sem. à 1 fois/2 sem.
Bristol	Porte à porte	1 fois/sem. (mai à octobre)
	Apport volontaire	4 fois/sem.
Bryson	Porte à porte	1 fois/sem.
Campbell's Bay	Porte à porte	1 fois/sem.
	Apport volontaire	1 à 2 fois/sem.
Chichester	Apport volontaire	1 à 2 fois/sem.
Clarendon	Apport volontaire	6 fois/sem.
Fort-Coulonge	Porte à porte	1 fois/sem.
	Apport volontaire	6 fois/sem.
L'Île-du-Grand-Calumet	Apport volontaire	2 fois/sem.
L'Isle-aux-Allumettes	Apport volontaire	3 fois/sem.
Litchfield	Apport volontaire	2 fois/sem.
Mansfield-et-Pontefract	Porte à porte	1 fois/sem.
	Apport volontaire	6 fois/sem.
Otter Lake	Apport volontaire	4 fois/sem.
Portage-du-Fort	Porte à porte	1 fois/sem.
Rapides-des-Joachims	Porte à porte	1 fois/sem.
	Apport volontaire	1 fois/sem à 1 fois/2 sem. ou 1 fois/mois
Shawville	Porte à porte	1 fois/sem.
Sheenboro	Apport volontaire	2 à 3 fois/sem.
Thorne	Apport volontaire	4 fois/sem.
Waltham	Porte à porte	1 fois/sem.
	Apport volontaire	2 fois/sem.

MRC de Pontiac, 2021

Ce service de collecte porte à porte est mis en œuvre sur une base hebdomadaire ou bihebdomadaire. Les autres municipalités offrent un service par apport volontaire aux sites de réception municipaux désignés ou directement vers le centre de transfert régional (Tableau 24).

Pour la collecte par apport volontaire, la fréquence indiquée représente le nombre de jour où le site de réception municipal est accessible pour les citoyens.

Certaines municipalités n'ont pas d'exigence sur les contenants des ordures ménagères, certaines exigent l'utilisation de sacs transparents ou spécifiques à la municipalité et d'autres imposent uniquement l'utilisation de sacs noirs.

Les matières résiduelles sont collectées à partir des sites de réception désignés, tel qu'exigé par le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR) et transportées par l'entreprise McGrimmon Cartage jusqu'au LET de Lachute.

Tableau 24 : Sites de transfert municipaux (écocentres) (MRC de Pontiac, 2021)

Municipalités	Adresse	Propriétaire	Gestionnaire
Alleyn-et-Cawood	499 Route 301	Alleyn-et-Cawood	Alleyn-et-Cawood
Bristol	32, Chemin d'Aylmer	Bristol	Bristol
Bryson	Centre de transfert régional 384, 7ième Concession, Clarendon	McGrimmon Cartage	McGrimmon Cartage
Campbell's Bay	Chemin Sand Hill	Mr. Denis Dubeau	Campbell's Bay
Chichester	200, Chemin Birch Creek	Chichester	Chichester
Clarendon	Centre de transfert régional 384, 7ième Concession, Clarendon	McGrimmon Cartage	McGrimmon Cartage
Fort-Coulonge	Chemin du Lac-de-la-Truite Mansfield-et-Pontefract	Mansfield-et-Pontefract	Mansfield-et-Pontefract Fort-Coulonge
L'Île-du-Grand-Calumet	Chemin des Outaouais	Ile-du-Grand-Calumet	Ile-du-Grand-Calumet
L'Île-aux-Allumettes	625, Rang 5	Isle-aux-Allumettes	Isle-aux-Allumettes
Litchfield	Chemin McCoshen	Litchfield	Litchfield
Mansfield-et-Pontefract	Chemin du Lac-de-la-Truite	Mansfield-et-Pontefract	Mansfield-et-Pontefract Fort-Coulonge
Otter Lake	577, Route 301	Otter Lake	Otter Lake
Portage-du-Fort	Centre de transfert régional 384, 7ième Concession, Clarendon	McGrimmon Cartage	McGrimmon Cartage
Rapides-des-Joachims	Chemin du Moulin	Rapides-des-Joachims	Rapides-des-Joachims
Shawville	Centre de transfert régional 384, 7ième Concession, Clarendon	McGrimmon Cartage	McGrimmon Cartage
Sheenboro	Chemin Sarah	Sheenboro	Sheenboro
Thorne	Route 303 (entre Thorne Lake et Yach)	Thorne	Thorne
Waltham	Chemin Black River	Waltham	Waltham

MRC de Pontiac, 2021

### 3.2.1.2 SECTEUR DU TERRITOIRE NON ORGANISÉ DE LAC-NILGAUT

La MRC de Pontiac offre la possibilité pour les utilisateurs du territoire non organisé (TNO) de déposer leurs déchets dans les 4 écocentres des municipalités suivantes : Otter Lake, Mansfield-et-Pontefract, Rapides-des-Joachims et Sheenboro. Ces 4 écocentres sont situés sur les 4 axes routiers principaux desservant le TNO afin d'optimiser géographiquement le service pour les utilisateurs du TNO.

Les matières résiduelles provenant des utilisateurs des zones d'exploitations contrôlées (ZEC) et du chemin du Lac Jim sont acheminées aux différents lieux de dépôt selon l'organisation suivante :

- les utilisateurs de la ZEC Rapides-des-Joachims utilisent l'écocentre de Rapides-des-Joachims;
- les utilisateurs de la ZEC Pontiac utilisent l'écocentre d'Otter Lake;
- les utilisateurs de la ZEC Saint-Patrice utilisent les écocentres de Sheenboro et Mansfield-et-Pontefract;
- les utilisateurs du chemin du lac Jim en TNO utilisent le site de réception de Mansfield-et-Pontefract.

Les matières résiduelles générées dans la réserve faunique La Vérendrye sont déposées directement dans les conteneurs de la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) où sont à la charge des visiteurs, lesquels doivent rapporter avec eux leurs ordures à la fin du séjour.

### 3.2.1.3 SECTEUR INSTITUTIONS COMMERCES ET INDUSTRIES (ICI)

La prise en charge des déchets des ICI de la MRC de Pontiac peut être effectuée selon le fait que la municipalité dans laquelle se trouve l'ICI accepte ou non la prise en charge de ses déchets :

- la municipalité accepte la prise en charge des déchets de l'ICI et les collecter ou autorise l'ICI à les apporter à son écocentre;
- la municipalité ne prend pas en charge les déchets de l'ICI et celle-ci doit alors faire appel à des entreprises privées pour faire la collecte de leurs matières résiduelles.

Certaines ICI doivent également avoir recours à des entreprises spécialisées pour la collecte de matières résiduelles particulières, telles que les huiles usées, les matières dangereuses et les résidus biomédicaux.

La fréquence de collecte se fait généralement sur une base bi-hebdomadaire, hebdomadaire ou semi-hebdomadaire selon les besoins de l'ICI concernée.

Les ICI qui n'ont pas de contrat avec des entreprises privées peuvent apporter leurs ordures directement au centre de transfert régional et devront payer en fonction du poids des matières.

## 3.2.2 MATIÈRES RECYCLABLES

### 3.2.2.1 SECTEUR MUNICIPAL

L'ensemble des municipalités de la MRC de Pontiac récupèrent les matières recyclables (Tableau 25), par une collecte de porte-à-porte (Alley-et-Cawood, Bristol, Bryson, Campbell's Bay, Fort-Coulange, Mansfield-et-Pontefract, Rapides-des-Joachims, Shawville et Waltham) et/ou par apport volontaire.

Pour la collecte par apport volontaire, la fréquence indiquée représente le nombre de jour où le site de réception municipal est accessible aux citoyens.



Tableau 25 : Type de collecte des matières recyclables (MRC de Pontiac, 2021)

Municipalités	Matières recyclables	
	Collecte	Fréquence
Alleyn-et-Cawood	Porte à porte	1 fois/sem. à 1 fois/2 sem.
Bristol	Porte à porte	1 fois/2 sem. (mai à octobre)
	Apport volontaire	4 fois/sem.
Bryson	Porte à porte	1 fois/sem.
Campbell's Bay	Porte à porte	1 fois/2 sem.
	Apport volontaire	1 à 2 fois/sem.
Chichester	Apport volontaire	1 à 2 fois/sem.
Clarendon	Apport volontaire	6 fois/sem.
Fort-Coulonge	Porte à porte	1 fois/2 sem.
L'Île-du-Grand-Calumet	Apport volontaire	3 fois/sem.
L'Isle-aux-Allumettes	Apport volontaire	3 fois/sem.
Litchfield	Apport volontaire	2 fois/sem.
Mansfield-et-Pontefract	Porte à porte	1 fois/2 sem.
Otter Lake	Apport volontaire	4 fois/sem.
Portage-du-Fort	Apport volontaire	7 fois/sem.
Rapides-des-Joachims	Porte à porte	1 fois/sem.
	Apport volontaire	1 fois/sem à 1 fois/2 sem. ou 1 fois/mois
Shawville	Porte à porte	1 fois/2 sem.
Sheenboro	Apport volontaire	2 à 3 fois/sem.
Thorne	Apport volontaire	4 fois/sem.
Waltham	Porte à porte	1 fois/sem.
	Apport volontaire	2 fois/sem.

MRC de Pontiac, 2021

Les matières recyclables récupérées par apport volontaire sont acheminées par les citoyens aux écocentres municipaux puis collectées et expédiées vers Tricentris par McGrimmon Cartage ou collectées directement par Evolu-TIC Outaouais.

La collecte de porte-à-porte des matières recyclables est effectuée par les municipalités ou par des entreprises privées à une fréquence moyenne de 26 fois par année, soit aux deux semaines. Le Tableau 26 présente la gestion actuelle des matières recyclables dans les 18 municipalités de la MRC.

Certaines municipalités n'ont pas d'exigence sur les contenants des matières recyclables, certaines exigent l'utilisation de sacs transparents et d'autres imposent uniquement l'utilisation de sacs noirs.

Tableau 26 : Gestion des matières recyclables du secteur municipal (MRC de Pontiac, 2021)

Municipalités	Entreprise	Siège social
Alleyne-et-Cawood	Évolu-TIC Outaouais	Gatineau - Québec
Bristol	Mc Grimmon Cartage (Tri-Centris)	Gatineau - Québec
Bryson	Évolu-TIC Outaouais	Gatineau - Québec
Campbell's Bay	Évolu-TIC Outaouais	Gatineau - Québec
Chichester	Évolu-TIC Outaouais	Gatineau - Québec
Clarendon	Mc Grimmon Cartage (Tri-Centris)	Gatineau - Québec
Fort-Coulonge	Mc Grimmon Cartage (Tri-Centris)	Gatineau - Québec
L'Île-du-Grand-Calumet	Évolu-TIC Outaouais	Gatineau - Québec
L'Isle-aux-Allumettes	Évolu-TIC Outaouais	Gatineau - Québec
Litchfield	Mc Grimmon Cartage (Tri-Centris)	Gatineau - Québec
Mansfield-et-Pontefract	Évolu-TIC Outaouais	Gatineau - Québec
Otter Lake	Évolu-TIC Outaouais	Gatineau - Québec
Portage-du-Fort	Évolu-TIC Outaouais	Gatineau - Québec
Rapides-des-Joachims	Mc Grimmon Cartage (Tri-Centris)	Gatineau - Québec
Shawville	Mc Grimmon Cartage (Tri-Centris)	Gatineau - Québec
Sheenboro	Évolu-TIC Outaouais	Gatineau - Québec
Thorne	Évolu-TIC Outaouais	Gatineau - Québec
Waltham	Évolu-TIC Outaouais	Gatineau - Québec

MRC de Pontiac, 2021

### 3.2.2.2 SECTEUR DU TERRITOIRE NON ORGANISÉ DE LAC-NILGAUT

La MRC de Pontiac offre la possibilité pour les utilisateurs du territoire non organisé (TNO) de déposer leurs matières recyclables dans les 4 écocentres des municipalités suivantes : Otter Lake, Mansfield-et-Pontefract, Rapides-des-Joachims et Sheenboro.

Ces 4 écocentres sont situés sur les 4 axes routiers principaux desservant le TNO afin d'optimiser géographiquement le service pour les utilisateurs du TNO.

### 3.2.2.3 SECTEUR INSTITUTIONS COMMERCES ET INDUSTRIES (ICI)

La récupération des matières recyclables est une pratique courante selon les renseignements des entreprises qui ont participé au sondage.

Plusieurs entreprises comme EVOLU-TIC Outaouais font la collecte du papier, du carton, de certains plastiques, du verre et du métal. Les taux de récupération varient entre 10% et 100% selon le type de matière et le papier est la matière la plus couramment récupérée.

### 3.2.3 RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATIONS ET DÉMOLITION (CRD)

Les citoyens ayant à se départir de résidus de CRD et les ICI générant ce type de matières résiduelles ont 2 possibilités qui s'offrent à eux :

- les apporter dans les écocentres des municipalités les acceptant (service gratuit ou payant);
- les apporter au Centre de Tri Pontiac et au centre de transfert régional situés respectivement à Litchfield et Clarendon (service payant).

### 3.2.4 MATIÈRES ORGANIQUES

#### 3.2.4.1 RÉSIDUS VÉGÉTAUX ET ALIMENTAIRES

Aucun service de collecte porte à porte des résidus végétaux et alimentaires n'est en place sur le territoire de la MRC de Pontiac. Cependant, 5 municipalités prennent en charge les résidus végétaux à apportés par les citoyens à l'écocentre municipal à l'aide de composteurs communautaires (Tableau 27).

Tableau 27 : Gestion des résidus végétaux et alimentaires (MRC de Pontiac, 2021)

Municipalités	Compostage domestique communautaire	
	Collecte	Fréquence
Alleyn-et-Cawood	Aucune	-
Bristol	Aucune	-
Bryson	Aucune	-
Campbell's Bay	Aucune	-
Chichester	Apport volontaire	1 à 2 fois/sem.
Clarendon	Aucune	-
Fort-Coulonge	Aucune	-
L'Île-du-Grand-Calumet	Apport volontaire	2 fois/sem.
L'Isle-aux-Allumettes	Aucune	-
Litchfield	Apport volontaire	2 fois/sem.
Mansfield-et-Pontefract	Aucune	-
Otter Lake	Apport volontaire	4 fois/sem.
Portage-du-Fort	Aucune	-
Rapides-des-Joachims	Aucune	-
Shawville	Aucune	-
Sheenboro	Apport volontaire	2 à 3 fois/sem.
Thorne	Aucune	-
Waltham	Aucune	-

MRC de Pontiac, 2021

De plus, le compostage domestique est encouragé et certaines municipalités vendent des composteurs pour leurs résidents. Certains résidents de la MRC utilisent à ce jour des composteurs domestiques et recyclent le compost sur leur propriété.

En 2021, la MRC de Pontiac a missionné l'entreprise SOLINOV pour réaliser une étude de différents scénarios de gestion des matières organiques. Cette étude a permis :

- d'estimer les quantités de matières organiques récupérables sur le territoire;
- d'élaborer et d'étudier différents scénarios de gestion des matières organiques (modes de collecte, transport et traitement);
- de produire un outil d'aide à la décision (comparaison multicritères) afin d'aider les municipalités à choisir un mode de gestion et à le mettre en œuvre.

#### 3.2.4.2 RÉSIDUS VERTS

La majorité des municipalités ayant des écocentres permettent l'apport volontaire des résidus verts comme les feuilles, les résidus de tonte de pelouse et de jardinage, les sapins de Noël (Tableau 28).

Tableau 28 : Type de collecte des résidus verts (MRC de Pontiac, 2021)

Municipalités	Résidus verts	
	Collecte	Fréquence
Alleyn-et-Cawood	Aucune	-
Bristol	Apport volontaire	4 fois/sem.
Bryson	Aucune	-
Campbell's Bay	Apport volontaire	1 à 2 fois/sem.
Chichester	Apport volontaire	1 à 2 fois/sem.
Clarendon	Apport volontaire	3 fois/sem. (mai à octobre)
Fort-Coulonge	Apport volontaire	6 fois/sem.
	Porte à porte	2 fois/an
L'Île-du-Grand-Calumet	Apport volontaire	2 fois/sem.
L'Isle-aux-Allumettes	Apport volontaire	3 fois/sem.
Litchfield	Apport volontaire	2 fois/sem.
Mansfield-et-Pontefract	Apport volontaire	6 fois/sem.
Otter Lake	Apport volontaire	4 fois/sem.
Portage-du-Fort	Aucune	-
Rapides-des-Joachims	Apport volontaire	1 fois/sem.
Shawville	Apport volontaire	3 fois/sem. (mai à octobre)
Sheenboro	Apport volontaire	2 à 3 fois/sem.
Thorne	Apport volontaire	4 fois/sem.
Waltham	Apport volontaire	2 fois/sem.

MRC de Pontiac, 2021

### 3.2.4.3 BOUES MUNICIPALES

Les boues du secteur municipal sont de deux types : les boues des fosses septiques provenant des installations septiques individuelles et les boues résultant de l'exploitation de stations d'épuration des eaux usées municipales.

La gestion des boues de fosses septiques (BFS) est un élément important à considérer pour la MRC de Pontiac car la plupart des municipalités ne sont que partiellement ou pas desservies par un réseau d'égouts. Cela implique donc la présence d'une grande proportion d'installations septiques individuelles sur le territoire de la MRC.

Le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (chapitre Q-2, r. 22 de la LQE) exige que les municipalités locales soient responsables de la gestion des fosses septiques, y compris la délivrance des permis, des inspections de conformité et l'application des règlements pour la vidange.

À ce jour, il n'y a pas d'action concertée pour la gestion des boues générées sur le territoire de la MRC de Pontiac. La collecte et la vidange des BFS sont assurées par des transporteurs locaux (Art Fleming & Sons, Gascon Service Septique) et par plusieurs compagnies situées en Ontario (MacGregor Concrete, Shamrock Pumping and Sewage disposal, Thomas Pumping Ser. Inc.). La vidange est laissée à la discrétion des citoyens qui contactent eux-mêmes les entreprises pour procéder à la vidange de leur fosse.

Les transporteurs sont responsables du traitement des boues, celles-ci pouvant être acheminées à l'installation de traitement UTeau située au Parc industriel régional de la MRC de Pontiac, à l'usine de traitement des eaux de Pembroke (ON) ou à Beachburg (ON).

Comme il n'y a pas de suivi au niveau municipal ou de la MRC, les destinations finales des boues de fosses septiques sont connues seulement de ces entreprises.

Cinq municipalités du territoire de la MRC disposent actuellement de station d'épuration pour traiter leurs eaux usées. L'Isle-aux-Allumettes, Campbell's Bay et Shawville disposent de contacteurs biologiques rotatifs alors que Bryson et Fort-Coulonge disposent de systèmes de traitement par étangs aérés facultatifs.

Les boues générées par les stations d'épuration sont récupérées périodiquement par des transporteurs de la même façon que les boues de fosse septique.

### 3.2.5 RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

La majorité des municipalités permettent l'apport volontaire des résidus domestiques dangereux suivants à leur écocentre et 2 municipalités collectent ces matières (Tableau 29) :

- huiles et peintures;
- piles et batteries;
- ampoules et tubes fluorescents au mercure.

Ces résidus domestiques dangereux sont respectivement pris en charge respectivement par la Société de gestion des huiles usagées (SOGHU), Éco-peinture, Appel à Recycler, RecycFluo ou prises en charge par Évolutic-Outaouais.

Pour les collectes par apport volontaire, la fréquence indiquée représente le nombre de jour où le site de réception municipal est accessible aux citoyens.

Tableau 29 : Type de collecte des résidus domestiques dangereux (huiles et peintures, piles et batteries, ampoules et tubes fluorescents au mercure) (MRC de Pontiac, 2021)

Municipalités	Résidus domestiques dangereux	
	Collecte	Fréquence
Alley-n-et-Cawood	Porte à porte	1 fois/sem. à 1 fois/2 sem.
Bristol	Apport volontaire	4 fois/sem.
Bryson	Porte à porte	7 fois/sem.
Campbell's Bay	Apport volontaire	1 à 2 fois/sem.
Chichester	Apport volontaire	1 à 2 fois/sem.
Clarendon	Aucune	-
Fort-Coulonge	Apport volontaire	5 fois/sem.
L'Île-du-Grand-Calumet	Apport volontaire	2 fois/sem.
L'Isle-aux-Allumettes	Apport volontaire	3 fois/sem.
Litchfield	Apport volontaire	2 fois/sem.
Mansfield-et-Pontefract	Apport volontaire	6 fois/sem.
Otter Lake	Apport volontaire	4 fois/sem.
Portage-du-Fort	Apport volontaire	7 fois/sem.
Rapides-des-Joachims	Apport volontaire	1 fois/sem. à 1 fois/2 sem. ou 1 fois/mois
Shawville	Aucune	-
Sheenboro	Apport volontaire	2 à 3 fois/sem.
Thorne	Apport volontaire	4 fois/sem.
Waltham	Apport volontaire	2 fois/sem.

MRC de Pontiac, 2021



### 3.2.6 APPAREILS ÉLECTRONIQUES

Quelques municipalités permettent l'apport volontaire des appareils électroniques à leur écocentre et 2 municipalités collectent ces matières (Tableau 30). Les appareils électroniques sont pris en charge par l'association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE) ou Évolutic-Outaouais.

Pour les collectes par apport volontaire, la fréquence indiquée représente le nombre de jour où le site de réception municipal est accessible aux citoyens.

Tableau 30 : Type de collecte des appareils électroniques (MRC de Pontiac, 2021)

Municipalités	Appareils électroniques	
	Collecte	Fréquence
Alley-n-et-Cawood	Porte à porte	1 fois/sem. à 1 fois/2 sem.
Bristol	Apport volontaire	4 fois/sem.
Bryson	Porte à porte	7 fois/sem.
Campbell's Bay	Apport volontaire	1 à 2 fois/sem.
Chichester	Apport volontaire	1 à 2 fois/sem.
Clarendon	Aucune	-
Fort-Coulonge	Porte à porte	1 fois/sem.
L'Île-du-Grand-Calumet	Apport volontaire	2 fois/sem.
L'Isle-aux-Allumettes	Apport volontaire	3 fois/sem.
Litchfield	Apport volontaire	2 fois/sem.
Mansfield-et-Pontefract	Apport volontaire	6 fois/sem.
Otter Lake	Apport volontaire	4 fois/sem.
Portage-du-Fort	Apport volontaire	1 fois/sem.
Rapides-des-Joachims	Aucune	-
Shawville	Aucune	-
Sheenboro	Aucune	-
Thorne	Apport volontaire	4 fois/sem.
Waltham	Aucune	-

MRC de Pontiac, 2021

### 3.2.7 ENCOMBRANTS

Les municipalités de la MRC récupèrent les encombrants par apport volontaire ou par collecte porte-à-porte (Tableau 31). Pour les collectes par apport volontaire, la fréquence indiquée représente le nombre de jour où le site de réception municipal est accessible aux citoyens.

Tableau 31 : Type de collecte des encombrants (MRC de Pontiac, 2021)

Municipalités	Encombrants	
	Collecte	Fréquence
Alleyn-et-Cawood	Porte à porte	1 fois/sem. à 1 fois/2 sem.
Bristol	Apport volontaire	4 fois/sem.
Bryson	Porte à porte	1 fois/an
Campbell's Bay	Porte à porte	1 fois/an
	Apport volontaire	1 à 2 fois/sem.
Chichester	Apport volontaire	1 à 2 fois/sem.
Clarendon	Apport volontaire	6 fois/sem.
Fort-Coulonge	Porte à porte	1 fois/sem.
	Apport volontaire	6 fois/sem.
L'Île-du-Grand-Calumet	Apport volontaire	2 fois/sem.
L'Isle-aux-Allumettes	Apport volontaire	3 fois/sem.
Litchfield	Apport volontaire	2 fois/sem.
Mansfield-et-Pontefract	Porte à porte	1 fois/sem.
	Apport volontaire	6 fois/sem.
Otter Lake	Apport volontaire	4 fois/sem.
Portage-du-Fort	Aucune	-
Rapides-des-Joachims	Porte à porte	1 fois/an
	Apport volontaire	1 fois/sem à 1 fois/2 sem. ou 1 fois/mois
Shawville	Apport volontaire	6 fois/sem.
Sheenboro	Apport volontaire	2 à 3 fois/sem.
Thorne	Apport volontaire	4 fois/sem.
Waltham	Porte à porte	1 fois/an
	Apport volontaire	2 fois/sem.

MRC de Pontiac, 2021

### 3.2.8 PNEUS HORS D'USAGE

Les municipalités de la MRC récupèrent les pneus hors d'usage par apport volontaire ou par collecte porte-à-porte (Tableau 32).

Pour les collectes par apport volontaire, la fréquence indiquée représente le nombre de jour où le site de réception municipal est accessible aux citoyens.



Tableau 32 : Type de collecte des encombrants (MRC de Pontiac, 2021)

Municipalités	Pneus hors d'usage	
	Collecte	Fréquence
Alleyn-et-Cawood	Porte à porte	1 fois/sem. à 1 fois/2 sem.
Bristol	Apport volontaire	4 fois/sem.
Bryson	Aucune	-
Campbell's Bay	Apport volontaire	1 à 2 fois/sem.
Chichester	Apport volontaire	1 à 2 fois/sem.
Clarendon	Aucune	-
Fort-Coulonge	Apport volontaire	6 fois/sem.
L'Île-du-Grand-Calumet	Apport volontaire	2 fois/sem.
L'Isle-aux-Allumettes	Apport volontaire	3 fois/sem.
Litchfield	Apport volontaire	2 fois/sem.
Mansfield-et-Pontefract	Apport volontaire	6 fois/sem.
Otter Lake	Apport volontaire	4 fois/sem.
Portage-du-Fort	Aucune	-
Rapides-des-Joachims	Apport volontaire	1 fois/sem à 1 fois/2 sem. ou 1 fois/mois
Shawville	Aucune	-
Sheenboro	Apport volontaire	2 à 3 fois/sem.
Thorne	Apport volontaire	4 fois/sem.
Waltham	Apport volontaire	2 fois/sem.

MRC de Pontiac, 2021

## 4 INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

### 4.1 BILAN DU SECTEUR MUNICIPAL

Les quantités de matières résiduelles envoyées à l'enfouissement sont tirées des pesées de camion effectuées au centre de transfert régional de la MRC de Pontiac où toutes les ordures ménagères en provenance des municipalités sont acheminées par l'entreprise McGrimmon Cartage ou par les municipalités elles-mêmes. Le Tableau 33 montre les tonnages de déchets par municipalité en 2019, pour un total de 4957 tonnes. Avec une population de 14158 habitants permanents en 2019 (ISQ, 2020), la quantité de matières résiduelles du secteur municipal éliminées par habitant revient à 350 kg.

Tableau 33 : Matières résiduelles éliminées du secteur résidentiel en 2019 (MRC de Pontiac, 2021)

Municipalités	Poids total (t)
Alley-n-et-Cawood	116
Bristol	477
Bryson	169
Campbell's Bay	200
Chichester	143
Clarendon	477
Fort-Coulonge	406
L'Île-du-Grand-Calumet	100
L'Isle-aux-Allumettes	459
Litchfield	157
Mansfield-et-Pontefract	739
Otter Lake	426
Portage-du-Fort	44
Rapides-des-Joachims	68
Shawville	483
Sheenboro	120
Thorne	75
Waltham	297
<b>Total</b>	<b>4957</b>

MRC de Pontiac, 2021

Les quantités de matières recyclables récupérées provenant du secteur municipal, selon les déclarations des municipalités dans le cadre du programme de compensation pour la collecte sélective, sont présentées dans le Tableau 34 (Recyc Québec, 2021). En 2019, l'ensemble des municipalités de la MRC de Pontiac ont récupéré 1146 tonnes de matières recyclables.

Tableau 34 : Matières recyclables récupérées du secteur municipal en 2019 (Recyc Québec, 2021)

Municipalités	Poids total (t)
Alleyn-et-Cawood	5
Bristol	48
Bryson	78
Campbell's Bay	50
Chichester	43
Clarendon	50
Fort-Coulonge	131
L'Île-du-Grand-Calumet	60
L'Isle-aux-Allumettes	138
Litchfield	52
Mansfield-et-Pontefract	213
Otter Lake	82
Portage-du-Fort	24
Rapides-des-Joachims	9
Shawville	74
Sheenboro	36
Thorne	13
Waltham	40
<b>Total</b>	<b>1146</b>

Recyc Québec, 2021

Nous avons ensuite utilisé la version révisée de 2020 de l'outil Chamard (Recyc Québec, 2020) pour l'inventaire du secteur municipal avec les données et hypothèses suivantes :

- sommaire du rôle d'évaluation municipale de 2019 : 10 logements et plus et condos, plex (2 à 9 logements), unifamilial rural, chalets, maisons de villégiature;
- nombres de personnes par type de logements suggérés par l'outil;
- collecte sélective municipale offerte aux petits ICI assimilables : non;
- compostage domestique : approximativement 5% des unités d'occupation équipées d'un composteur domestique, soit 520 sur le territoire;
- taux de recyclage des boues de fosses septique de 100% : selon nos connaissances, la totalité des boues sont envoyées dans un centre de traitement des boues ou recyclées par épandage sur des terres agricoles;
- nombre de fosses septiques présentes sur le territoire :
  - les données de 2013 provenant du service d'évaluation de la MRC nous l'information suivante : 78% des unités d'occupation sont dotées d'une fosse septique;
  - cette proportion de 78% est réutilisée avec le nombre d'unités d'occupation de 2019, ce qui nous donne environ 8000 fosses septiques sur le territoire.
- données concernant les véhicules hors d'usage, les textiles et les résidus domestiques dangereux suggérées par l'outil;
- taux de rejet des centres de tri des matières recyclables utilisé : 7.9% (Bilan 2012 de la gestion des matières résiduelles, Recyc Québec);
- les données concernant les pneus hors d'usage et les contenants consignés sont ceux suggérés par les calculateurs fournis;

- les quantités de résidus de balayure de rue ne sont pas connues.

Les résultats de l'inventaire du secteur municipal sont présentés dans le Tableau 35.

Tableau 35 : Inventaire du secteur municipal des quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées en 2019 (MRC de Pontiac, 2021)

RÉSIDENTIEL - 2019			
Matières recyclables	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et carton	731	265	996
Métal	69	106	175
Plastique	212	343	555
Verre	357	83	440
<b>Total</b>	<b>1369</b>	<b>797</b>	<b>2166</b>
Matières organiques	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Résidus verts	16	777	793
Résidus alimentaires	52	1090	1142
Autres résidus organiques	0	859	859
<b>Total</b>	<b>68</b>	<b>2726</b>	<b>2794</b>
Boues	Récupéré (tmh)	Éliminé (tmh)	Généré (tmh)
Boues de stations d'épuration mécanisées (BSM)	328	0	328
Boues d'étangs aérés (BEA)	2034	0	2034
Boues de fosses septiques (BFS)	2399	0	2399
<b>Total</b>	<b>4761</b>	<b>0</b>	<b>4761</b>
Autres matières résiduelles	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Véhicules hors d'usage (VHU)	663	0	663
Textiles	91	125	216
Rejets des centres de tri (matières recyclables)	0	117	117
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0	0	0
Résidus domestiques dangereux (RDD)	0	7	7
Encombrants	311	59	371
Pneus hors d'usage	259	-	-
Contenants consignés	72	39n	111
<b>Total</b>	<b>1396</b>	<b>347</b>	<b>1485</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7594</b>	<b>3870</b>	<b>11205</b>

MRC de Pontiac, 2021

En ce qui concerne les boues municipales, cinq municipalités du territoire de la MRC disposent actuellement de station d'épuration pour traiter leurs eaux usées. L'Isle-aux-Allumettes, Campbell's Bay et Shawville disposent de contacteurs biologiques rotatifs (CBR) alors que Bryson et Fort-Coulonge disposent de systèmes de traitement par étangs aérés facultatifs (EAF).

Le Tableau 36 présente les fréquences de vidanges des différentes stations d'épuration, les quantités de boues générées annuellement et la destination des boues.

Tableau 36 : Types de traitement, fréquence de vidange, quantité de boues et destination des boues des stations d'épuration du territoire de la MRC de Pontiac (MRC de Pontiac, 2021)

Municipalités	Traitement	Vidanges	Boues (m3/an)	Siccité	Destination
Bryson	EAF	Aucune	-	-	-
Campbell's Bay	CBR	2 fois/an	46	55%	UTeau
Fort-Coulonge	EAF	2019	1453	28%	Valorisation agricole
L'Isle-aux-Allumettes	CBR	2 fois/an	58	30%	UTeau
Shawville	CBR	2 fois/an	57	40%	Valorisation agricole

MRC de Pontiac, 2021

CBR : *Contacteurs biologiques rotatifs*

EAF : *Étangs aérés facultatifs*

## 4.2 BILAN DU SECTEUR ICI

Pour évaluer les volumes de matières résiduelles générées par le secteur ICI, nous avons utilisé la version révisée de 2020 de l'outil Chamard (Recyc Québec, 2020) avec les données de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada publiées en 2012 et adaptées par Statistique Québec.

Les données de 2011 ont été préférées à celles de 2012 de manière à mieux prendre en considération le caractère agricole de la MRC De Pontiac. En effet, les données de 2012 ne comprennent pas d'emploi en agriculture. Les résultats sont présentés dans le Tableau 37.

Tableau 37 : Emplois par secteurs dans la région de l'Outaouais selon l'enquête sur la population active de 2012 (Statistique Canada, 2012)

Région administrative - Outaouais - 2011	Employés (k)
Secteur de la production de biens	28.5
Agriculture	1.6
Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz	0.0
Services publics	0.0
Construction	16.6
Fabrication	8.3
Secteur des services	166.4
Commerce	23.7
Transport et entreposage	5.8
Finance, assurances, immobilier et location	7.5
Services professionnels, scientifiques et techniques	10.3
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	7.4
Services d'enseignement	13.4
Soins de santé et assistance sociale	22.0
Information, culture et loisirs	7.5
Hébergement et restauration	11.8
Autres services	8.2
Administrations publiques	48.8
<b>Total</b>	<b>194.8</b>

Statistique Canada, 2012

Les résultats donnés par l'outil Chamard sont présentés dans le Tableau 38.

Tableau 38 : Inventaire du secteur ICI des quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées en 2019 (MRC de Pontiac, 2021)

ICI - 2019			
Matières recyclables	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et carton	1153	690	1843
Métal	75	93	168
Plastique	74	334	408
Verre	52	136	188
<b>Total</b>	<b>1355</b>	<b>1252</b>	<b>2607</b>
Matières organiques	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Industries de transformation agroalimentaire	0	0	0
Boues de papetières	0	0	0
Résidus verts	0	108	108
Résidus alimentaires	0	749	749
Autres résidus organiques	0	156	156
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>1012</b>	<b>1012</b>
Autres matières résiduelles	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0	116	116
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0	0	0
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et VHU)	0	456	456
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>572</b>	<b>572</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1355</b>	<b>2836</b>	<b>4191</b>

MRC de Pontiac, 2021

VHU : Véhicule hors d'usage

### 4.3 BILAN DU SECTEUR CRD

La gestion des déchets dans le secteur de construction et de la démolition est sous la responsabilité des entreprises privées. Il existe actuellement deux installations sur le territoire de la MRC qui collectent les déchets du secteur CRD : le Centre de tri Pontiac et McGrimmon Cartage.

Les volumes et la composition de ces déchets collectés ne sont pas connus donc nous utilisons l'outil développé par Chamard afin d'estimer les quantités produites par ce secteur à partir de la valeur totale des permis de bâtir en 2019 pour la MRC de Pontiac (Statistique Canada, Enquête des permis de bâtir, adapté par l'Institut de la statistique du Québec, 2019), soit 17415 k\$ et les résultats donnés par l'outil sont présentés dans le Tableau 39.

Tableau 39 : Inventaire du secteur CRD des quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées en 2019 (MRC de Pontiac, 2021)

CRD - 2019			
Résidus de CRD	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Agrégats	3527	218	3744
Gypse	8	212	220
Bardeaux d'asphalte	22	178	199
Autres	0	183	183
Bois de construction	836	463	1299
<b>TOTAL</b>	<b>4392</b>	<b>1254</b>	<b>5646</b>

MRC de Pontiac, 2021

### 4.4 BILAN TERRITORIAL

Le xx présente les résultats globaux des secteurs (municipal, ICI, CRD) pour l'ensemble du territoire de la MRC de Pontiac.

Tableau 40 : Inventaire des matières résiduelles de l'ensemble de la MRC de Pontiac (MRC de Pontiac, 2021)

BILAN TERRITORIAL - 2019	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et carton	1884	955	2839
Métal	144	199	343
Plastique	287	676	963
Verre	409	219	628
Matières organiques	68	3738	3806
Résidus de CRD	4392	1254	5646
Résidus de transformation industrielle	-	-	-
Résidus domestiques dangereux	-	7	7
Autres résidus	1396	919	2057
Résidus ultimes	0	117	117
<b>TOTAL (sans boues)</b>	<b>8580</b>	<b>8084</b>	<b>16406</b>
Boues municipales	4761	0	4761
<b>TOTAL (avec boues)</b>	<b>13341</b>	<b>8084</b>	<b>21166</b>

MRC de Pontiac, 2021

Le Tableau 41 montre l'inventaire territorial des matières résiduelles rapportées à la population permanente de 2019, soit 14158 habitants (ISQ, 2020).

Tableau 41 : Inventaire des matières résiduelles de l'ensemble de la MRC de Pontiac rapportée à la population permanente (MRC de Pontiac, 2021 et ISQ, 2020)

BILAN TERRITORIAL - 2019	Récupéré (kg/hab.)	Éliminé (kg/hab.)	Généré (kg/hab.)
TOTAL (sans boues) par hab. permanent	606	571	1159
TOTAL (avec boues) par hab. permanent	942	571	1495
MRC de Pontiac, 2021			

Selon les résultats de l'outil Chamard, la quantité de matières résiduelles éliminées par habitant permanent est de 571 kg avec ou sans prendre en compte les boues.



## 5 PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

### 5.1 ORIENTATIONS

Une consultation publique a été tenue en juin 2014 afin de mettre en évidence les préoccupations, les besoins et les intérêts de la population quant à la gestion de leurs matières résiduelles. L'ensemble des discussions a permis d'identifier des orientations de gestion des matières résiduelles ainsi que la réalisation du présent plan de gestion.

On retrouve dans le PGMR 2016-2020 des orientations proposées en 2006. En effet, ce nouveau PGMR s'inscrit dans la continuité du précédent dans le but d'augmenter la performance du territoire (augmentation des quantités de matières recyclables récupérées, de matières organiques recyclées par compostage, de RDD récupérés, etc.).

Les 7 orientations du PGMR déterminées par la MRC de Pontiac sont les suivantes :

1. Promouvoir la réduction à la source et la réutilisation des matières résiduelles générées dans chaque ménage;
2. Favoriser la récupération et le recyclage des matières recyclables;
3. Encourager et faciliter le recyclage domestique des matières organiques;
4. Favoriser la collecte des résidus domestiques dangereux;
5. Promouvoir et faciliter la collecte des encombrants, des pneus hors d'usage et des résidus de CRD;
6. Mettre en place un programme de gestion des boues des installations septiques;
7. Consolider l'élimination actuelle des matières résiduelles.

### 5.2 OBJECTIFS

Les objectifs du PGMR de la MRC de Pontiac sont de mettre en œuvre les objectifs du plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et de favoriser l'application du principe des 3RV-E (réduction à la source, réutilisation, recyclage, valorisation et élimination).

Des objectifs spécifiques de récupération, calculés conformément aux objectifs de récupération de la politique gouvernementale, ont également été établis afin de quantifier les efforts de récupération requis pour le secteur municipal, ICI et CRD.

Ces objectifs sont les suivants :

- réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
- recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal;
- recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;
- recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.

### 5.2.1 OBJECTIFS DU SECTEUR MUNICIPAL

En ce qui concerne le secteur municipal, nous fixons les objectifs de réduction d'élimination en appliquant les objectifs provinciaux de recyclage des matières recyclables et compostables.

Lorsque que ces objectifs provinciaux de recyclage sont déjà atteints sur le territoire de la MRC, ils sont conservés.

Le Tableau 42 présente les quantités de matières résiduelles valorisables générées en 2019 par le secteur municipal et les objectifs de la MRC de Pontiac pour 2029 (date approximative car dépend de la date d'entrée en vigueur du règlement).

La réduction des quantités de matières recyclables et compostables éliminées dans les ordures ménagères attendues après application des objectifs provinciaux est de l'ordre de 19% en 2029 par rapport à 2019. Le taux de recyclage de ces matières passerait de 64% en 2019 à 83% en 2029.

Tableau 42 : Inventaire du secteur municipal et impact de l'application des objectifs provinciaux 2019-2024 sur les quantités de matières éliminées

MUNICIPAL - 2019				
Matières recyclables	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	% recyc.
Papier et carton	731	265	996	73%
Métal	69	106	175	40%
Plastique	212	343	555	38%
Verre	357	83	440	81%
Matières organiques	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	% recyc.
Résidus verts	16	777	793	2%
Résidus alimentaires	52	1090	1142	5%
Autres résidus organiques	0	859	859	0%
Boues	Récupéré (tmh)	Éliminé (tmh)	Généré (tmh)	% recyc.
Boues de stations d'épuration mécanisées (BSM)	328	0	328	100%
Boues d'étangs aérés (BEA)	2034	0	2034	100%
Boues de fosses septiques (BFS)	2399	0	2399	100%
<b>TOTAL</b>	<b>6198</b>	<b>3523</b>	<b>9721</b>	<b>64%</b>
MUNICIPAL - 2029				
Matières recyclables	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	% recyc.
Papier et carton	727	269	996	73%
Métal	122	52	175	70%
Plastique	389	167	555	70%
Verre	356	84	440	81%
Matières organiques	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	% recyc.
Résidus verts	476	317	793	60%
Résidus alimentaires	685	457	1142	60%
Autres résidus organiques	515	344	859	60%
Boues	Récupéré (tmh)	Éliminé (tmh)	Généré (tmh)	% recyc.
Boues de stations d'épuration mécanisées (BSM)	328	0	328	100%
Boues d'étangs aérés (BEA)	2034	0	2034	100%
Boues de fosses septiques (BFS)	2399	0	2399	100%
<b>TOTAL</b>	<b>8032</b>	<b>1689</b>	<b>9721</b>	<b>83%</b>
Différence 2019-2029	1834	-1834	0	19%

## 5.2.2 OBJECTIFS DU SECTEUR ICI

En ce qui concerne le secteur ICI, nous fixons les objectifs de réduction d'élimination en appliquant les objectifs provinciaux de recyclage des matières recyclables et compostables.

Le Tableau 43 présente les quantités de matières résiduelles valorisables générées en 2019 par le secteur ICI et les objectifs de la MRC de Pontiac pour 2029 (date approximative car dépend de la date d'entrée en vigueur du règlement).

La réduction des quantités de matières recyclables et compostables éliminées dans les déchets des ICI attendues après application des objectifs provinciaux est de l'ordre de 30% en 2029 par rapport à 2019. Le taux de recyclage de ces matières passerait de 37% en 2019 à 67% en 2029.

Tableau 43 : Inventaire du secteur ICI et impact de l'application des objectifs provinciaux 2019-2024 sur les quantités de matières éliminées

ICI - 2019				
Matières recyclables	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	% recyc.
Papier et carton	1153	690	1843	63%
Métal	75	93	168	45%
Plastique	74	334	408	18%
Verre	52	136	188	28%
Matières organiques	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	% recyc.
Industries de transformation agroalimentaire	0	0	0	N.A.
Boues de papetières	0	0	0	N.A.
Résidus verts	0	108	108	0%
Résidus alimentaires	0	749	749	0%
Autres résidus organiques	0	156	156	0%
<b>TOTAL</b>	<b>1355</b>	<b>2264</b>	<b>3619</b>	<b>37%</b>
ICI - 2029				
Matières recyclables	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	% recyc.
Papier et carton	1290	553	1843	70%
Métal	118	50	168	70%
Plastique	285	122	408	70%
Verre	132	56	188	70%
Matières organiques	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	% recyc.
Industries de transformation agroalimentaire	0	0	0	N.A.
Boues de papetières	0	0	0	N.A.
Résidus verts	65	43	108	60%
Résidus alimentaires	449	299	749	60%
Autres résidus organiques	93	62	156	60%
<b>TOTAL</b>	<b>2432</b>	<b>1187</b>	<b>3619</b>	<b>67%</b>
<b>Différence 2019-2029</b>	<b>1077</b>	<b>-1077</b>	<b>0</b>	<b>30%</b>

### 5.2.3 OBJECTIFS DU SECTEUR CRD

En ce qui concerne le secteur CRD, nous fixons les objectifs de réduction d'élimination en appliquant les objectifs provinciaux de récupération des résidus de CRD.

Le Tableau 44 présente les quantités de matières résiduelles valorisables générées en 2019 par le secteur CRD et les objectifs de la MRC de Pontiac pour 2029 (date approximative car dépend de la date d'entrée en vigueur du règlement).

La réduction des quantités de résidus CRD éliminées après application des objectifs provinciaux est de l'ordre de 8% en 2029 par rapport à 2019. Le taux de récupération de ces matières passerait de 78% en 2013 à 86% en 2020.

Tableau 44 : Inventaire du secteur CRD et impact de l'application des objectifs provinciaux 2019-2024 sur les quantités de matières éliminées

CRD - 2019				
Résidus de CRD	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	% recyc.
Agrégats	3527	218	3744	94%
Gypse	8	212	220	4%
Bardeaux d'asphalte	22	178	199	11%
Autres	0	183	183	0%
Bois de construction	836	463	1299	64%
<b>TOTAL</b>	<b>4392</b>	<b>1254</b>	<b>5646</b>	<b>78%</b>

CRD - 2029				
Résidus de CRD	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	% recyc.
Agrégats	3527	218	3744	94%
Gypse	154	66	220	70%
Bardeaux d'asphalte	139	60	199	70%
Autres	128	55	183	70%
Bois de construction	909	390	1299	70%
<b>TOTAL</b>	<b>4858</b>	<b>788</b>	<b>5646</b>	<b>86%</b>
<b>Différence 2019-2029</b>	<b>466</b>	<b>-466</b>	<b>0</b>	<b>8%</b>

## 5.3 PLAN D'ACTION

Le plan d'action présenté suit les 7 orientations du PGMR de la MRC de Pontiac. Chacune des orientations comprend une mise en contexte, une description des actions prévues et une fiche actions.

### 5.3.1 ORIENTATION 1 : RÉDUCTION À LA SOURCE ET RÉUTILISATION

#### 5.3.1.1 CONTEXTE

La 1<sup>ère</sup> orientation de gestion de la MRC de Pontiac est de promouvoir la réduction à la source et la réutilisation des matières résiduelles générées dans chaque ménage.

Selon le MELCC, la réduction à la source se définit comme toute « action permettant d'éviter de générer des résidus lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit ».

La mise en œuvre de ces actions permet à la fois de réduire les coûts et les émissions des gaz à effet de serre lié au transport des déchets et de ménager les ressources naturelles utilisées pour la fabrication.

Un exemple de réduction à la source est de privilégier les produits peu ou non emballés et l'utilisation de vêtements ou articles usagés sont des exemples de réutilisation. Ces actions incitent les citoyens à porter une attention nouvelle à leurs habitudes de consommation et d'élimination de matières résiduelles.

#### 5.3.1.2 ACTIONS

Les actions proposées afin d'encourager et de développer la réduction à la source et la réutilisation par les citoyens de la MRC consistent à mettre en place des programmes de sensibilisation et d'éducation de la population, des ICI, des entreprises de CRD, des municipalités et des employés municipaux et de la MRC.

La participation de la population et des ICI est essentielle à l'atteinte des objectifs du PGMR et des campagnes de sensibilisation seront menées sur l'ensemble du territoire de la MRC de Pontiac.

Ces campagnes de sensibilisation se feront sous les formes suivantes :

- capsules d'information publiées dans les journaux et à la radio locale;
- articles ou point d'information sur le site internet de la MRC de Pontiac;
- dépliant explicatif des aspects de la politique environnementale de la MRC en lien avec la gestion des matières résiduelles auprès des employés de la MRC, des employés municipaux et des maires et conseillers municipaux;
- inciter et accompagner les municipalités dans l'adoption d'une politique environnementale similaire à celle de la MRC;
- programmes d'éducation relative à l'environnement (ERE) établis en collaboration avec les institutions scolaires, les groupes communautaires et environnementaux, les organismes gouvernementaux, paragouvernementaux et municipaux de la région;
- promouvoir le mouvement zéro déchet et les circuits courts

Les intervenants cités ci-dessus peuvent s'adresser spécifiquement aux différents groupes d'âge de la population et ainsi adapter les messages en conséquence. Certains citoyens ont d'ailleurs mentionné lors de la consultation, que les jeunes sont très sensibilisés aux questions environnementales grâce aux initiatives de sensibilisation et d'éducation réalisées dans les écoles. Certains groupes et organismes peuvent aussi accéder aux subventions gouvernementales, ce qui maintient des programmes d'éducation sur le long terme et renforce la portée des campagnes de sensibilisation de la population.

Bien que la réduction à la source et la réutilisation soient les premières pratiques à adopter, il importe que ces capsules et programmes d'ERE abordent l'ensemble du principe des 3RV-E, soit la réduction à la source, la réutilisation, le recyclage, la valorisation et, enfin, l'élimination. L'application progressive de ces diverses étapes constitue le cheminement clé d'une gestion intégrée des matières résiduelles et chacune des orientations seront intégrées à ces campagnes de sensibilisation.

La politique environnementale de la MRC de Pontiac a été adoptée en 2011. Les aspects de cette politique en lien avec la gestion des matières résiduelles sont les suivants :

- Acheter des cartouches d'encre et du papier recyclés;
- Emprunter des produits à nos collègues au lieu d'acheter;
- Acheter des matériaux et des ressources provenant de sources renouvelables;
- Appliquer la fonction "recto-verso" par défaut sur l'imprimante et retirer la page de garde lors de l'impression;
- Réduire l'utilisation de papier et fournitures (calepin, post-it) et utiliser des feuilles brouillons;
- Privilégier les échanges électroniques et téléphoniques au lieu d'envois postaux;
- Poursuivre l'utilisation du compostage et la sensibilisation de cette pratique;
- Conserver les bacs de recyclage et compostage aux endroits stratégiques;
- Sensibiliser les occupant(e)s de la MRC Pontiac à utiliser des contenants réutilisables au lieu d'utiliser des sacs jetables;
- Mettre à la disposition de la vaisselle durable et non jetable à la cafétéria des employé(e)s;
- Mettre en place un conseil des maires sans papier.

5.3.1.3 FICHE ACTIONS

<b>Orientation 1</b>	
<b>Promouvoir la réduction à la source et la réutilisation des matières résiduelles générées dans chaque ménage</b>	
<b>Objectif spécifique</b>	Sensibiliser la population, les ICI et les entreprises de CRD de la MRC aux enjeux associés à la gestion des matières résiduelles et les informer quant aux mesures d'application du principe des 3RV-E
<b>Action 1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Instaurer des campagnes de sensibilisation et d'information à l'attention des citoyens, des employés municipaux et de la MRC, des ICI et entreprises de CRD avec un volet spécifique pour les résidents saisonniers <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Articles dans les journaux locaux (Equity, Journal du Pontiac)</li> <li>▪ Capsules radiophoniques à la radio locale (CHP FM)</li> <li>▪ Articles sur le site internet de la MRC de Pontiac</li> <li>▪ Dépliant explicatif des aspects de la politique environnementale de la MRC en lien avec la gestion des matières résiduelles auprès des employés de la MRC, des employés municipaux et des maires et conseillers municipaux</li> <li>▪ Inciter les municipalités à adopter ce type de politique environnementale</li> <li>▪ Promouvoir le mouvement zéro déchet et les circuits courts</li> </ul> </li> </ul>
<b>Action 2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Développer des programmes d'éducation relative à l'environnement (ERE) en collaboration avec les institutions scolaires, les groupes communautaires et environnementaux, les organismes gouvernementaux et municipaux</li> </ul>
<b>Action 3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Réaliser une étude sur les possibilités d'achats en vrac existantes sur le territoire et des possibilités d'amélioration</li> </ul>
<b>Responsables de la mise en œuvre</b>	MRC de Pontiac (Actions 1, 2, 3)
<b>Collaborateurs</b>	Municipalités, institutions scolaires, groupes communautaires et environnement, organismes gouvernementaux (Actions 1, 2)
<b>Groupes ciblés</b>	Résidents, CRD et ICI
<b>Échéancier de mise en œuvre</b>	<p><b>Actions 1, 2</b> Début : dès l'entrée en vigueur du PGMR Durée : tout au long du PGMR</p> <p><b>Action 3</b> Début : dès l'entrée en vigueur du PGMR Durée : 2023-2024</p>
<b>Indicateurs de suivi</b>	Quantité de déchets enfouis
<b>Résultats attendus</b>	Réduction du tonnage de déchet enfouis

### **5.3.2 ORIENTATION 2 : RÉCUPÉRATION ET RECYCLAGE**

#### **5.3.2.1 CONTEXTE**

La 2<sup>ème</sup> orientation du plan de gestion des matières résiduelles est de favoriser la récupération et le recyclage des matières recyclables.

Actuellement, les dix-huit municipalités offrent un service de collecte porte-à-porte des matières recyclables et/ou la possibilité de les porter aux sites de réception. La prise en charge des matières récupérées se fait ensuite par des entrepreneurs privés sous contrat avec les municipalités.

#### **5.3.2.2 ACTIONS**

Afin d'augmenter l'efficacité de la récupération des matières recyclables, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- signer des ententes entre les municipalités et les ICI pour l'apport volontaire des matières recyclables aux sites de réception municipaux;
- accompagner les municipalités dans l'implantation de points de dépôts pour la récupération des plastiques agricoles;
- améliorer le réseau de lieux de dépôt volontaire des déchets électroniques en inscrivant tous les sites de réception municipaux au réseau ARPE (Association pour le recyclage des produits électroniques) et en diffusant l'information auprès de l'ensemble de la population de la MRC;
- implanter un réseau de lieux de dépôt volontaire pour les appareils ménagers de réfrigération et de climatisation.



### 5.3.2.3 FICHE ACTIONS

<b>Orientation 2</b>	
<b>Favoriser la récupération et le recyclage des matières recyclables</b>	
<b>Objectif spécifique</b>	Étendre la récupération des matières recyclables à l'ensemble du territoire de la MRC et aux ICI
<b>Action 4</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Accompagner les municipalités dans la collecte des matières recyclables des ICI <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Recenser les ICI assimilables par municipalité et évaluer les tonnages en jeu</li> <li>▪ Signature d'ententes entre les municipalités et les ICI</li> </ul> </li> </ul>
<b>Action 5</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Accompagner les municipalités dans l'implantation de points de dépôts pour la récupération des plastiques agricoles</li> </ul>
<b>Action 6</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Améliorer le réseau de lieux de dépôt volontaire des déchets électroniques <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inscrire chaque site de réception municipal au réseau ARPE</li> <li>▪ Diffuser l'information sur les nouveaux lieux de dépôt auprès de l'ensemble de la population de la MRC</li> </ul> </li> </ul>
<b>Action 7</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Implanter un réseau de lieux de dépôt volontaire pour les appareils ménagers de réfrigération et de climatisation (GoRecycle)</li> </ul>
<b>Responsables de la mise en œuvre</b>	MRC de Pontiac (Actions 4, 5) Municipalités (Actions 6, 7)
<b>Groupes ciblés</b>	Résidents, CRD et ICI
<b>Échéancier de mise en œuvre</b>	<p><b>Actions 4, 5</b> Début : dès l'entrée en vigueur du PGMR Durée : tout au long du PGMR</p> <p><b>Actions 6, 7</b> Début : dès l'entrée en vigueur du PGMR Durée : tout au long du PGMR</p>
<b>Indicateurs de suivi</b>	Quantité de déchets enfouis Quantité de matières recyclables récupérées Quantité de produits électroniques récupérés Quantité de plastiques agricoles récupérés Quantité d'appareils ménagers de réfrigération et de climatisation récupérés
<b>Résultats attendus</b>	Réduction du tonnage de déchet enfouis Augmentation du tonnage de matières recyclables récupérées

### 5.3.3 ORIENTATION 3 : MATIÈRES ORGANIQUES

#### 5.3.3.1 CONTEXTE

La 3<sup>ème</sup> orientation du PGMR de la MRC de Pontiac est d'encourager et de faciliter le recyclage des matières organiques.

Les matières organiques du secteur municipal correspondent aux restes de tables et aux résidus de jardin (feuilles, résidus de tonte de pelouse, branches et arbres). Pour le secteur des ICI, les matières organiques générées sont des feuilles, des résidus de tonte de pelouse, des résidus alimentaires (restaurants et marchés d'alimentation), des résidus agricoles et des résidus forestiers.

À l'heure actuelle, aucun service de collecte porte à porte des résidus de table et de jardin n'est offert aux résidents et aux ICI de la MRC de Pontiac. Certains résidents recyclent leurs matières organiques sur leur propriété et d'autres éliminent leurs résidus avec les ordures ménagères.

#### 5.3.3.2 ACTIONS

Le recyclage des matières organiques du secteur municipal et des petites ICI sera réalisé par compostage domestique et par collecte porte à porte.

Afin d'encourager, de faciliter et d'augmenter le recyclage des matières organiques, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- sensibiliser la population sur le compostage et la collecte des matières organiques pouvant être recyclées par ce biais;
- promotion de l'herbicyclage pour le recyclage des résidus de tonte et des feuilles mortes sur place;
- accompagner les municipalités dans la mise en place d'un système de collecte des matières organiques du secteur municipal (collecte porte à porte, compostage domestique, apport volontaire) et des ICI de petite taille;
- implanter la gestion des matières organiques des ICI de moyenne et grande envergure :
  - sensibiliser les ICI sur la gestion des matières organiques et le compostage;
  - rechercher et proposer des solutions de gestion des matières organiques adaptées aux moyennes et grandes ICI (écoles, supermarchés, hôpital, ...);
  - accompagner les ICI, assurer le suivi de leur gestion des matières organiques et les inciter à gérer leurs matières organiques résiduelles à l'aide d'entreprises privées.

### 5.3.3.3 FICHE ACTIONS

<b>Orientation 3</b>	
<b>Encourager et faciliter le recyclage des matières organiques</b>	
<b>Objectif spécifique</b>	Promouvoir le recyclage des matières organiques Étendre le recyclage des matières organiques à l'ensemble de la MRC
<b>Action 8</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Campagnes de sensibilisation et d'information sur le compostage et la collecte des matières organiques <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Articles dans les journaux locaux (Equity, Journal du Pontiac)</li> <li>▪ Articles sur le site internet de la MRC de Pontiac</li> <li>▪ Dépliants explicatifs</li> </ul> </li> </ul>
<b>Action 9</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Accompagner les municipalités dans la mise en place d'un système de collecte des matières organiques du secteur municipal (collecte porte à porte, compostage domestique, apport volontaire) et des ICI de petite taille</li> </ul>
<b>Action 10</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Implanter la gestion des matières organiques des ICI de moyenne et grande envergure <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sensibiliser les ICI sur la gestion des matières organiques et le compostage;</li> <li>▪ Rechercher et proposer des solutions de gestion des matières organiques adaptées aux moyennes et grandes ICI (écoles, supermarchés, hôpital, ...);</li> <li>▪ Accompagner les ICI, assurer le suivi de leur gestion des matières organiques et les inciter à gérer leurs matières organiques résiduelles à l'aide d'entreprises privées.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Responsables de la mise en œuvre</b>	MRC de Pontiac (Actions 8, 9) Municipalités (Action 10)
<b>Groupes ciblés</b>	Résidents et ICI
<b>Échéancier de mise en œuvre</b>	<b>Actions 8, 9, 10</b> Début : dès l'entrée en vigueur du PGMR Durée : tout au long du PGMR
<b>Indicateurs de suivi</b>	Quantité de déchets enfouis Quantité de matières organiques récupérées et compostées
<b>Résultats attendus</b>	Réduction du tonnage de déchet enfouis Augmentation du tonnage de matières organiques récupérées

### **5.3.4 ORIENTATION 4 : RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX**

#### **5.3.4.1 CONTEXTE**

La 4<sup>ème</sup> orientation du PGMR de la MRC de Pontiac est de favoriser et d'améliorer la collecte des résidus domestiques dangereux.

Les enjeux associés à l'élimination des RDD sont souvent peu connus. Tout produit inflammable, toxique, corrosif, explosif ou contenant des métaux lourds est considéré comme un RDD. L'entreposage de ces résidus doit se faire selon des modalités précises afin de minimiser les risques d'incendie, d'intoxication, d'inhalation, d'éclaboussure, de contamination de l'air, etc. L'élimination de ces résidus dans les sites d'enfouissement peut mettre en péril la santé et la sécurité des employés et devenir une source de contamination des eaux souterraines.

Pour la MRC de Pontiac, les principaux résidus domestiques dangereux récupérés actuellement sont les bonbonnes de propane, la peinture et de l'huile. Plusieurs RDD se retrouvent ainsi parmi les ordures ménagères. Dans le cadre du plan d'action québécois 2011-2015, les entreprises qui mettent sur le marché certains produits contenant des matières dangereuses, sont obligés de les récupérer et de mettre en valeur les résidus qui en résulteront. Toutefois, des améliorations dans la gestion des matières dangereuses devront être faites par les municipalités locales. Les résidus dangereux générés dans le secteur des ICI sont à leur propre charge.

#### **5.3.4.2 ACTIONS**

Afin de favoriser et d'améliorer la collecte des résidus domestiques dangereux, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- sensibiliser et informer la population sur la récupération des RDD et les lieux de dépôts;
- envoyer des dépliants explicatifs des matières acceptées aux sites de réception municipaux aux résidents permanents et saisonniers;
- permettre l'apport des RDD dans tous les sites de réception municipaux pour les résidents permanents et saisonniers et augmenter les types de RDD pouvant y être déposés :
  - réaliser un état des lieux de chaque site de réception municipal (matières acceptées, non acceptées, besoins en équipement) et des coûts associés;
  - mettre en place des conteneurs spéciaux pour ces matières dans les sites de réception municipaux non équipés et aménager les sites de réception selon les besoins identifiés;
  - inscrire tous les sites de réception non inscrit aux différents programmes : Réseau Éco-Peinture, Appel à Recycler, RecycFluo.

5.3.4.3 FICHE ACTIONS

<b>Orientation 4</b>	
<b>Favoriser la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD)</b>	
<b>Objectif spécifique</b>	Favoriser la récupération des RDD et réduire les risques associés à leur élimination
<b>Action 11</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Campagnes de sensibilisation et d'information sur la récupération des RDD et les lieux de dépôts dans la MRC de Pontiac avec un volet spécifique pour les résidents saisonniers <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Articles dans les journaux locaux (Equity, Journal du Pontiac)</li> <li>▪ Articles sur le site internet de la MRC de Pontiac</li> <li>▪ Dépliants explicatifs des matières acceptées aux sites de réception municipaux envoyés aux résidents permanents et saisonniers</li> </ul> </li> </ul>
<b>Action 12</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Permettre l'apport volontaire des RDD dans tous les sites de réceptions municipaux des municipalités pour les résidents permanents et saisonniers et augmenter les types de RDD pouvant y être déposés <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaliser un état des lieux de chaque site de réception municipal (matières acceptées, non acceptées, besoins en équipement) et des coûts associés</li> <li>▪ Mettre en place des conteneurs spéciaux pour les RDD dans les sites de réception municipaux</li> <li>▪ Inscrire tous les sites de réception non inscrit aux différents programmes : Réseau Éco-Peinture, Appel à Recycler, RecycFluo</li> </ul> </li> </ul>
<b>Responsable de la mise en œuvre</b>	MRC de Pontiac (Action 11) Municipalités (Action 12)
<b>Groupes ciblés</b>	Résidents
<b>Échéancier de mise en œuvre</b>	<b>Actions 11, 12</b> Début : dès l'entrée en vigueur du PGMR Durée : tout au long du PGMR
<b>Indicateurs de suivi</b>	Quantité de RDD récupérés
<b>Résultats attendus</b>	Augmentation du tonnage de RDD récupérées

### 5.3.5 ORIENTATION 5 : PNEUS HORS D'USAGE, ENCOMBRANTS ET RÉSIDUS DE CRD

#### 5.3.5.1 CONTEXTE

La 5<sup>ème</sup> orientation du PGMR de la MRC de Pontiac est de promouvoir et faciliter la collecte des encombrants, des pneus hors d'usage et des résidus de construction, rénovation et démolition par l'aménagement d'aires de récupération spécifiques aux sites de réception municipaux.

L'enfouissement des pneus hors d'usage est interdit au Québec depuis 2002. L'entreposage des pneus hors d'usage est également déconseillé afin de réduire les risques d'incendie. En effet, une fois la combustion commencée, elle est difficile à stopper et la fumée est toxique (dioxines, furannes, hydrocarbures aromatiques polycycliques). Divers programmes de récupération sont en place au Québec pour assurer une saine gestion des pneus hors d'usage.

Quant aux résidus de CRD, certaines matières les composant peuvent être toxiques pour l'environnement (vernis, peintures) et d'autres peuvent occuper de grands volumes dans les cellules des lieux d'enfouissement technique.

La majorité des municipalités de la MRC de Pontiac récupèrent les pneus hors d'usage et les encombrants. Les pneus hors d'usage sont pris en charge gratuitement par un transporteur accrédité par RecycQuébec et les encombrants sont dirigés vers les sites de réception municipaux ou le centre de transfert régional de la MRC de Pontiac.

Quant aux résidus de construction, rénovation et démolition (béton, ciment, pierre, brique, métal, bois, gypse, asphalte, etc.), ils sont généralement apportés par les citoyens au Centre de Tri Pontiac ou au centre de transfert régional. Les entreprises de CRD peuvent également aller porter leurs résidus à ces deux sites sur le territoire de la MRC.

#### 5.3.5.2 ACTIONS

Afin de promouvoir, de faciliter et d'améliorer la collecte, le recyclage et la réutilisation des encombrants, des pneus hors d'usage et des résidus de CRD, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- sensibiliser et informer la population sur la récupération des encombrants, des pneus hors d'usage et des résidus de CRD;
- permettre l'apport des encombrants, des pneus hors d'usage et des résidus de CRD dans tous les sites de réception municipaux pour les résidents permanents et saisonniers et acheminer ces résidus dans les bonnes filières (centre de tri pour les résidus de CRD, transporteur accrédité pour les pneus hors d'usage, ...) :
  - réaliser un état des lieux de chaque site de réception municipal (matières acceptées, non acceptées, besoins en équipement) et des coûts associés;
  - mettre en place des conteneurs spéciaux pour ces matières dans les sites de réception municipaux non équipés et aménager les sites de réception selon les besoins identifiés;
- modifier les règlements municipaux pour la délivrance des permis et certificats de construction et démolition afin de s'assurer que ces matières résiduelles soient triées à la source ou acheminées à un centre de tri habilité;

- accompagner les municipalités dans l'implantation de magasins de réemploi dans les écocentres.

### 5.3.5.3 FICHE ACTIONS

<b>Orientation 5</b>	
<b>Promouvoir et faciliter la collecte des encombrants, des pneus hors d'usage et des résidus de construction et de démolition</b>	
<b>Objectif spécifique</b>	Augmenter la performance actuelle de récupération de ces résidus
<b>Action 13</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Campagnes de sensibilisation et d'information sur la récupération des encombrants, des pneus hors d'usage et des résidus de CRD et des possibilités de dépôt dans la MRC de Pontiac avec un volet spécifique pour les résidents saisonniers               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Articles dans les journaux locaux (Equity, Journal du Pontiac)</li> <li>▪ Articles sur le site internet de la MRC de Pontiac</li> <li>▪ Dépliants explicatifs des matières acceptées aux sites de réception municipaux envoyés aux résidents permanents et saisonniers</li> </ul> </li> </ul>
<b>Action 14</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Permettre l'apport volontaire des encombrants, des pneus hors d'usage et des résidus de CRD dans tous les sites de réceptions municipaux des municipalités pour les résidents permanents et saisonniers et acheminer ces résidus dans les bonnes filières               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaliser un état des lieux de chaque site de réception municipal (matières acceptées, non acceptées, besoins en équipement) et des coûts associés</li> <li>▪ Mettre en place des conteneurs spéciaux pour ces matières dans les sites de réception municipaux non équipés et aménager les sites de réception selon les besoins identifiés</li> </ul> </li> </ul>
<b>Action 15</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Modifier les règlements municipaux pour la délivrance de permis et exiger que les résidus de CRD soient triés à la source ou acheminés à un centre de tri habilité</li> </ul>
<b>Action 16</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Accompagner les municipalités dans l'implantation de magasins de réemploi dans les écocentres</li> </ul>
<b>Responsable de la mise en œuvre</b>	MRC de Pontiac (Action 13) Municipalités (Actions 14, 15, 16)
<b>Groupes ciblés</b>	Résidents, ICI et CRD
<b>Échéancier de mise en œuvre</b>	<b>Actions 13, 14, 15, 16</b> Début : dès l'entrée en vigueur du PGMR Durée : tout au long du PGMR
<b>Indicateurs de suivi</b>	Quantité d'encombrants, des pneus hors d'usage et des résidus de CRD récupérés
<b>Résultats attendus</b>	Augmentation du tonnage d'encombrants, des pneus hors d'usage et des résidus de CRD récupérés

### **5.3.6 ORIENTATION 6 : GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES ET MUNICIPALES**

#### **5.3.6.1 CONTEXTE**

La 6<sup>ème</sup> orientation du PGMR concerne la gestion des boues de fosses septique et municipales.

Un des aspects de cette 6<sup>ème</sup> orientation est de mettre en place un programme de gestion des boues en provenance des fosses septiques de résidences isolées. Le programme sera piloté par chaque municipalité et les vidanges des fosses septiques seront confiées à une entreprise.

Le recyclage des boues municipales par épandage sur des terres agricoles devra être priorisé et réalisé en respectant les normes applicables.

#### **5.3.6.2 ACTIONS**

Afin de favoriser une bonne gestion des boues de fosses septiques et municipales, les actions seront mises en œuvre :

- réaliser l'inventaire des installations septiques des résidences isolées et des ICI présentes sur le territoire;
- mettre en place d'un système de contrôle des fréquences de vidanges;
- confier la gestion des boues à des entreprises privées;



### 5.3.6.3 FICHE ACTIONS

<b>Orientation 6</b>	
<b>Mettre en place un programme de gestion des boues des installations septiques et municipales</b>	
<b>Objectif spécifique</b>	Dresser un portrait précis de la situation actuelle et connaître les volumes de boues à vidanger
<b>Action 17</b>	❖ Établir un inventaire précis des installations septiques et des volumes de boues générés sur le territoire de la MRC de Pontiac
<b>Action 18</b>	❖ Établir un système de vérification de fréquence de vidange des fosses septiques
<b>Action 19</b>	❖ Confier la gestion des boues de fosses septiques à des entrepreneurs privés <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rédiger les appels d'offres</li> <li>▪ Sélectionner les entreprises en charge des vidanges et de la disposition des boues</li> </ul>
<b>Responsable de la mise en œuvre</b>	Municipalités (Actions 17, 18, 19)
<b>Groupes ciblés</b>	Résidents, ICI
<b>Échéancier de mise en œuvre</b>	<b>Actions 17, 18, 19</b> Début : dès l'entrée en vigueur du PGMR Durée : tout au long du PGMR
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de vidange Volume de boues vidangées Fréquence des vidanges
<b>Résultats attendus</b>	Respect de fréquence de vidange Augmentation du taux de recyclage des boues

### **5.3.7 ORIENTATION 7 : CONSOLIDER L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

#### **5.3.7.1 CONTEXTE**

La 7<sup>ème</sup> orientation du PGMR est de consolider l'élimination des matières résiduelles, soit l'élimination du papier, du verre, des plastiques, du bois, des métaux, et des matières organiques non recyclables ou non valorisables.

Toutes les municipalités de la MRC éliminent présentement leurs matières résiduelles au LET de Lachute. Les caractéristiques territoriales de la MRC de Pontiac, la réglementation existante et de nouvelles modifications font en sorte que l'élimination des déchets dans la MRC de Pontiac représente un enjeu important. La fermeture des dépôts en tranchées a entraîné l'augmentation des coûts d'élimination des matières résiduelles en raison notamment des coûts de transport.

#### **5.3.7.2 ACTIONS**

Afin de consolider l'élimination des matières résiduelles, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- sensibiliser et informer la population sur les différents aspects de la gestion des matières résiduelles;
- examiner la possibilité de mettre en place de nouvelles technologies pour le traitement et la transformation des déchets afin de réduire les tonnages envoyés à l'enfouissement;

5.3.7.3 FICHE ACTIONS

<b>Orientation 7</b>	
<b>Consolider l'élimination actuelle des matières résiduelles</b>	
<b>Objectif spécifique</b>	Améliorer la récupération des matières résiduelles
<b>Action 20</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Campagnes de sensibilisation et d'information sur les différents aspects de la gestion des matières résiduelles avec un volet spécifique pour les résidents saisonniers <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Articles dans les journaux locaux (Equity, Journal du Pontiac)</li> <li>▪ Articles sur le site internet de la MRC de Pontiac</li> </ul> </li> </ul>
<b>Action 21</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Examiner la possibilité de mettre en place de nouvelles technologies pour le traitement et la transformation des déchets afin de réduire les tonnages envoyés à l'enfouissement</li> </ul>
<b>Responsable de la mise en œuvre</b>	MRC (Actions 20, 21)
<b>Groupes ciblés</b>	Résidents
<b>Échéancier de mise en œuvre</b>	<p><b>Actions 20, 21</b></p> <p>Début : dès l'entrée en vigueur du PGMR</p> <p>Durée : tout au long du PGMR</p>
<b>Indicateurs de suivi</b>	/
<b>Résultats attendus</b>	/

### 5.3.8 SYNTHÈSE DU PLAN D'ACTION DU PGMR 2023 - 2029

Le Tableau 45 présente une synthèse du plan d'action du PGMR 2023 - 2029 de la MRC de Pontiac.

Tableau 45 : Synthèse du plan d'action du PGMR 2023 - 2029 de la MRC de Pontiac

Orientations		Actions	
1	Promouvoir la réduction à la source et la réutilisation des matières résiduelles générées	1	Instaurer des campagnes de sensibilisation et d'information
		2	Développer des programmes d'éducation relative à l'environnement
		3	Réaliser une étude sur les possibilités d'achats en vrac existantes sur le territoire
2	Favoriser la récupération et le recyclage des matières recyclables	4	Accompagner les municipalités dans la collecte des matières recyclables des ICI
		5	Accompagner les municipalités dans l'implantation de points de dépôts pour la récupération des plastiques agricoles
		6	Améliorer le réseau de lieux de dépôt volontaire des déchets électroniques
		7	Planter un réseau de lieux de dépôt volontaire pour les appareils ménagers de réfrigération et de climatisation
3	Encourager et faciliter le recyclage des matières organiques	8	Campagnes de sensibilisation et d'information sur le compostage et la collecte des matières organiques
		9	Accompagner les municipalités dans la mise en place d'un système de collecte des matières organiques
		10	Planter la gestion des matières organiques des ICI de moyenne et grande envergure
4	Favoriser la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD)	11	Campagnes de sensibilisation et d'information sur la récupération des RDD et les lieux de dépôts
		12	Permettre l'apport volontaire des RDD dans tous les sites de réceptions municipaux des municipalités et augmenter les types de RDD pouvant y être déposés
5	Promouvoir et faciliter la collecte des encombrants, des pneus hors d'usage et des résidus de CRD	13	Campagnes de sensibilisation et d'information sur la récupération des encombrants, des pneus hors d'usage et des résidus de CRD
		14	Permettre l'apport volontaire des encombrants, des pneus hors d'usage et des résidus de CRD dans tous les sites de réceptions municipaux
		15	Modifier les règlements municipaux pour la délivrance de permis et exiger que les résidus de CRD soient triés à la source ou acheminés à un centre de tri habilité
		16	Accompagner les municipalités dans l'implantation de magasins de réemploi dans les écocentres
6	Mettre en place un programme de gestion des boues des installations septiques et municipales	17	Établir un inventaire précis des installations septiques et des volumes de boues générés sur le territoire
		18	Établir un système de vérification de fréquence de vidange des fosses septiques
		19	Confier la gestion des boues de fosses septiques à des entrepreneurs privés
7	Consolider l'élimination actuelle des matières résiduelles	20	Campagnes de sensibilisation et d'information sur les différents aspects de la gestion des matières résiduelles
		21	Examiner la possibilité de mettre en place de nouvelles technologies pour le traitement et la transformation des déchets afin de réduire les tonnages envoyés à l'enfouissement

## **5.4 PLAN DE COMMUNICATION**

Le plan de communication du PGMR vise à supporter la réalisation et le contrôle des campagnes de sensibilisation et d'information envisagées. Il comprend l'ensemble de la démarche à adopter en vue d'atteindre les objectifs du PGMR.

En vue d'assurer une juste connaissance des enjeux associés à la gestion des matières résiduelles et une participation optimale et continue de la population aux interventions du PGMR, les axes de communication présentés ci-après sont recommandés.

### **5.4.1 CAHIER D'INFORMATION ET RELATION DE PRESSE**

Un cahier d'information contenant une description des points majeurs du PGMR, soit des enjeux actuels et des interventions proposées, sera réalisé. Ce cahier d'information deviendra un outil de présentation pour les responsables des communications et les porte-paroles des municipalités ou de la MRC. Il devra également comprendre un sommaire des questions et réponses les plus fréquemment demandés.

Les porte-paroles pourront faciliter la diffusion de l'information en établissant des relations avec les médias. La tenue de conférences de presse au début de l'entrée en vigueur du PGMR et avant chaque étape majeure constituera également une mesure efficace d'information et de sensibilisation de la population. Par ailleurs, la publication régulière d'articles de presse favorisera le maintien de l'intérêt des citoyens envers l'application du plan de gestion.

### **5.4.2 ANNONCES LOCALES À LA RADIO, DANS LES JOURNAUX ET LES MÉDIAS SOCIAUX**

Des campagnes de sensibilisation à la radio et dans les journaux locaux seront mises en œuvre afin de familiariser la population aux mesures de réduction à la source, de réutilisation, de recyclage, de valorisation et d'élimination. Ces campagnes viseront à rappeler l'importance de la participation des citoyens et des ICI aux actions du PGMR. Elles identifieront également les diverses mesures possibles et ressources disponibles afin d'assurer une gestion intégrée des matières résiduelles.

### **5.4.3 INTERNET**

Des renseignements concernant les étapes jalons du plan de gestion, les personnes ressources à contacter ainsi que les modes et lieux de récupération des divers types de matières résiduelles pourront être intégrées au site internet de la MRC de Pontiac afin d'assurer un accès rapide, régulier et continu aux résidents et ICI de la MRC.

## 5.5 PLAN DE SUIVI

Un comité de suivi et de contrôle constitué d'élus de la MRC de Pontiac sera formé afin d'assurer la surveillance et le suivi des étapes jalons du plan de gestion des matières résiduelles. Ce comité aura pour mandat d'assurer l'atteinte des objectifs de récupération et de mise en valeur du plan de gestion et de vérifier régulièrement l'application de ces mesures sur l'ensemble du territoire de la MRC (y compris le TNO). Ce comité devra également s'assurer de la compréhension des modalités du plan de gestion par les citoyens et les ICI de la MRC.

Le comité de suivi et de contrôle devra produire à chaque année un rapport annuel indiquant l'état de la gestion des matières résiduelles dans les municipalités de la MRC ainsi que le niveau d'atteinte des objectifs annuels de récupération et de mise en valeur. Dans l'éventualité où ces objectifs annuels ne sont pas atteints, des recommandations, précisant les façons d'atteindre ces objectifs, devront être fournies pour la prochaine année. Chaque rapport annuel devra également présenter des recommandations afin d'assurer l'atteinte des objectifs globaux du PGMR pour 2020. Ce rapport annuel sera rendu accessible au public via le site internet de la MRC.

L'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR, 2001) présente diverses méthodes de calcul de performance permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs fixés dans le plan de gestion. Ces calculs permettent de connaître les rendements moyens des systèmes de récupération utilisés ainsi que les taux de récupération, de participation, de diversion et d'élimination atteints d'année en année. Il est dès lors possible de vérifier périodiquement les points forts et les points faibles de la mise en œuvre du PGMR. Les lacunes rencontrées peuvent ainsi être clairement identifiées et réajustées en conséquence.

Les formules permettant le calcul de ces indicateurs de performance sont indiquées ci-après en fonction de la filière spécifique à la récupération des matières recyclables par collecte sélective. Ces calculs peuvent toutefois s'adresser aux autres filières et mode de récupération du PGMR.

### 5.5.1 RENDEMENT MOYEN

Le calcul du rendement moyen annuel permet de connaître les quantités de matières recyclables récupérées annuellement par individu. Ce calcul correspond au rapport entre la quantité de matières récupérées annuellement et le nombre de personnes desservis par le système de collecte sélective :

$$\text{Rendement moyen (t/pers./an)} = \frac{\text{Quantité de matières recyclables récupérées (t/an)}}{\text{Nombre de personnes desservies par la collecte sélective}}$$

### 5.5.2 TAUX DE RÉCUPÉRATION

Le calcul du taux annuel de récupération des matières recyclables permet de spécifier le niveau de performance du programme de récupération utilisé, où 100% indique un taux de récupération maximal. Ce taux correspond au rapport entre les quantités de matières recyclables récupérées annuellement et les quantités de matières recyclables potentiellement disponibles :

$$\text{Taux de récupération (\%)} = \frac{\text{Quantité de matières recyclables récupérées (t/an)}}{\text{Nombre de personnes desservies par la collecte sélective}} \times 100$$

### 5.5.3 TAUX DE PARTICIPATION

Le calcul du taux de participation à la collecte sélective mesure l'efficacité de la récupération des matières résiduelles. Ce taux représente la proportion entre le nombre de ménage (ou de porte) participant à la collecte sélective des matières recyclables et le nombre de ménages (ou de portes) desservis par ce système de collecte. Le terme participant correspond au minimum à une participation aux 4 semaines pour une collecte hebdomadaire ou une participation aux 8 semaines pour une collecte bimensuelle :

$$\text{Taux de participation (\%)} = \frac{\text{Nombre de ménages participants}}{\text{Nombre de ménages desservis}} \times 100$$

### 5.5.4 TAUX ANNUEL DE DIVERSION

Le calcul du taux annuel de diversion permet de connaître les quantités annuelles de matières détournées de l'élimination (valorisées) comparativement à la quantité totale de résidus générée annuellement. La quantité de matières valorisées exclue les rejets de tri et inclue toutes les matières résiduelles :

$$\text{Taux de diversion (\%)} = \frac{\text{Quantité de matières valorisées (t/an)}}{\text{Quantité totale de résidus générés (t/an)}} \times 100$$

### 5.5.5 TAUX D'ÉLIMINATION PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Le taux d'élimination par rapport à l'année précédente permet de vérifier l'atteinte des objectifs du PGMR. Ce taux se calcule en faisant le rapport entre les quantités de résidus éliminées annuellement et les quantités de résidus éliminés lors de l'année précédente :

$$\text{Taux d'élimination par rapport à l'année précédente (\%)} = \frac{\text{Quantité de résidus éliminés (t/an)}}{\text{Quantité de résidus éliminés (t/an-1)}} \times 100$$

## 5.6 BUDGET PRÉVISIONNEL

Selon le budget prévisionnel, la mise en œuvre du PGMR de la MRC de Pontiac nécessitera l'allocation d'un budget de 361 550 \$ pour la période 2023-2029 (Tableau 46), soit 51 650 \$ par année en moyenne.

Tableau 46 : Budget prévisionnel de la mise en œuvre du plan d'action du PGMR 2023-2029 de la MRC de Pontiac

Orientations	Actions	Budget prévisionnel (\$)			
		Ressource humaine (MRC)	Ressource externe	Communication	Total
1	1	7350	0	17500	24850
	2	7350	0	17500	24850
	3	2100	5000	0	7100
2	4	12250	0	0	12250
	5	5250	0	0	5250
	6	5250	0	0	5250
	7	5250	0	0	5250
3	8	7350	0	7000	14350
	9	24500	15000	0	39500
	10	24500	15000	0	39500
4	11	7350	0	7000	14350
	12	4900	0	0	4900
5	13	7350	0	7000	14350
	14	24500	0	0	24500
	15	4900	0	0	4900
	16	24500	0	0	24500
6	17	7350	0	0	7350
	18	7350	0	0	7350
	19	7350	0	0	7350
7	20	7350	0	7000	14350
	21	49000	10500	0	59500
Total		253050	45500	63000	361550
TOTAL/AN		51650			

## 5.7 ÉCHÉANCIER

Le Tableau 47 présente une révision de l'échéancier de mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Pontiac. L'échéancier des étapes jalons a été réajusté en considérant le premier trimestre de 2023 comme étant le début de la mise en application du plan de gestion. Cet échéancier est ici présenté à titre indicatif en vue de faciliter l'atteinte des objectifs gouvernementaux.



Tableau 47 : Échéancier de mise en œuvre du PGMR 2023-2029 de la MRC de Pontiac

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<b>Orientation 1 - Promouvoir la réduction à la source et la réutilisation des matières résiduelles générées</b>								
1	Instaurer des campagnes de sensibilisation et d'information							
2	Développer des programmes d'éducation relative à l'environnement							
3	Réaliser une étude sur les possibilités d'achats en vrac existantes sur le territoire							
<b>Orientation 2 - Favoriser la récupération et le recyclage des matières recyclables</b>								
4	Accompagner les municipalités dans la collecte des matières recyclables des ICI							
5	Accompagner les municipalités dans l'implantation de points de dépôts pour la récupération des plastiques agricoles							
6	Améliorer le réseau de lieux de dépôt volontaire des déchets électroniques							
7	Implanter un réseau de lieux de dépôt volontaire pour les appareils ménagers de réfrigération et de climatisation							
<b>Orientation 3 - Encourager et faciliter le recyclage des matières organiques</b>								
8	Campagnes de sensibilisation et d'information sur le compostage et la collecte des matières organiques							
9	Accompagner les municipalités dans la mise en place d'un système de collecte des matières organiques							
10	Implanter la gestion des matières organiques des ICI de moyenne et grande envergure							
<b>Orientation 4 - Favoriser la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD)</b>								
11	Campagnes de sensibilisation et d'information sur la récupération des RDD et les lieux de dépôts							
12	Permettre l'apport volontaire des RDD dans tous les sites de réceptions municipaux des municipalités et augmenter les types de RDD pouvant y être déposés							
<b>Orientation 5 - Promouvoir et faciliter la collecte des encombrants, des pneus hors d'usage et des résidus de CRD</b>								
13	Campagnes de sensibilisation et d'information sur la récupération des encombrants, des pneus hors d'usage et des résidus de CRD							
14	Permettre l'apport volontaire des encombrants, des pneus hors d'usage et des résidus de CRD dans tous les sites de réceptions municipaux							
15	Modifier les règlements municipaux pour la délivrance de permis et exiger que les résidus de CRD soient triés à la source ou acheminés à un centre de tri habilité							
16	Accompagner les municipalités dans l'implantation de magasins de réemploi dans les écocentres							
<b>Orientation 6 - Mettre en place un programme de gestion des boues des installations septiques et municipales</b>								
17	Établir un inventaire précis des installations septiques et des volumes de boues générés sur le territoire							
18	Établir un système de vérification de fréquence de vidange des fosses septiques							
19	Confier la gestion des boues de fosses septiques à des entrepreneurs privés							
<b>Orientation 7 - Consolider l'élimination actuelle des matières résiduelles</b>								
20	Campagnes de sensibilisation et d'information sur les différents aspects de la gestion des matières résiduelles							
21	Examiner la possibilité de mettre en place de nouvelles technologies pour le traitement et la transformation des déchets afin de réduire les tonnages envoyés à l'enfouissement							

## 6 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Répertoire des entreprises d'emploi-Québec.

[http://imt.emploiquebec.gouv.qc.ca/mtg/inter/noncache/contenu/asp/mtg941\\_accueil\\_fran\\_01.asp](http://imt.emploiquebec.gouv.qc.ca/mtg/inter/noncache/contenu/asp/mtg941_accueil_fran_01.asp)

Emploi Québec Outaouais, 2015. Portrait de la main d'œuvre et de l'emploi - MRC de Pontiac.

[http://www.emploiquebec.gouv.qc.ca/uploads/tx\\_fceqpubform/07\\_imt\\_portrait-Pontiac\\_2015.pdf](http://www.emploiquebec.gouv.qc.ca/uploads/tx_fceqpubform/07_imt_portrait-Pontiac_2015.pdf)

Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques sociodémographiques, 2015. Estimation de la population des municipalités du Québec au 1er juillet des années 1996 à 2014, selon le découpage géographique au 1er juillet 2014.

[http://www.stat.gouv.qc.ca/docs-hmi/statistiques/population-demographie/structure/MUN\\_Total.xlsx](http://www.stat.gouv.qc.ca/docs-hmi/statistiques/population-demographie/structure/MUN_Total.xlsx)

Institut de la statistique du Québec, 2014. Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2011-2036.

<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/perspectives-mrc-2011-2036.pdf>

Loi sur la qualité de l'environnement, Gazette officielle du Québec, chapitre Q-2

MAPAQ, 2013. Portrait agroalimentaire de la MRC de Pontiac.

[http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Regions/Outaouais/Portrait\\_Pontiac\\_francais.pdf](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Regions/Outaouais/Portrait_Pontiac_francais.pdf)

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2011. Plan d'action 2011-2015.

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/pgmr/plan-action.pdf>

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2019. Plan d'action 2019-2024.

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/plan-action-2019-2024-pggmr.pdf>

Ministère du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs (MDDEFP), 2014. Bilan 2012 du recyclage des matières résiduelles fertilisantes.

MRC de Pontiac, 2006. Plan de gestion des matières résiduelles - Règlement 118-2206 adopté le 23 mai 2006.

<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/prorecyc/docs/PGMR/Pontiac/Pontiac.pdf>

MRC de Pontiac, Service d'évaluation foncière, 2019. Sommaire du rôle d'évaluation foncière de l'année 2019.

MRC de Pontiac, 2013. Caractérisation du territoire agricole.

Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles, L.R.Q., c. Q-2 r 6.02.

[http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/Q\\_2/Q2R19.htm](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/Q_2/Q2R19.htm)